

Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de 738 M\$ pour le premier trimestre de 2025

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 13 mai 2025 – Au terme du premier trimestre terminé le 31 mars 2025, le Mouvement Desjardins, plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 738 M\$, en baisse de 117 M\$ par rapport à la période comparative de 2024. Cette diminution des excédents s'explique principalement par les résultats du secteur Assurance de dommages qui ont été affectés par une hausse des charges liées aux sinistres essentiellement attribuable à une augmentation de la fréquence ainsi que du coût moyen des réclamations. On observe également une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit, en raison notamment d'une évolution défavorable des perspectives économiques, liée à l'imposition des tarifs douaniers de la nouvelle administration américaine. De plus, on constate une augmentation des frais autres que d'intérêts permettant de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients. Cette baisse des excédents est atténuée par la progression du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, soit un apport aux excédents de 399 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 168 M\$ et de 34 M\$.

Pour le premier trimestre de 2025, la provision pour ristournes a atteint 113 M\$, en hausse de 3 M\$ par rapport à celle de la période correspondante de 2024. Les remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études se sont élevées à 26 M\$, comparativement à 27 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 13 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses. À cela s'ajoute le montant des engagements de 1 M\$ pour le premier trimestre de 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 211 M\$ en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Le Mouvement Desjardins maintient une solide capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 22,4 % et de 25,3 % au 31 mars 2025, alors qu'ils étaient de 22,2 % et de 24,2 % respectivement au 31 décembre 2024.

« Desjardins affiche de solides résultats financiers pour le premier trimestre malgré une situation économique incertaine. Signe que notre proactivité dans l'accompagnement de nos membres et clients est remarquée, *Forbes* classe Desjardins dans sa prestigieuse liste *World's Best Banks 2025*. Au-delà de cette reconnaissance, ce dont je suis vraiment fier, c'est l'engagement soutenu de nos employés envers les membres et les entreprises les plus affectés par les tarifs douaniers », a déclaré Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Les informations découlant des 32 recommandations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF), mis sur pied par le Conseil de stabilité financière, sont présentées dans le rapport annuel 2024, le rapport financier intermédiaire du premier trimestre de 2025 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF, visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques, ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Premier trimestre de 2025			
			Rapport annuel 2024	Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
Général	1	Sommaire des informations en matière de risque	XXXIII	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	58-64, 112-119	48-56	11	98-100
	3	Principaux risques et risques émergents	47, 54-57, 64-90	11, 29		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	47-49, 83, 85-87, 225, 226	24-27, 36, 38-40		
Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	58-64			
	6	Culture de gestion des risques	60-64			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	12, 26, 31, 35, 40, 46, 50-52, 58-65			
	8	Simulations de crise	46, 59, 64, 65, 80, 81			
Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	47	24		16-18, 91, 92
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	48-50, 225, 226	25		20, 21, 33, 34, 91
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	48-50	27		
	12	Gestion et planification du capital	46-52	23-27		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	51, 65			6-9
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	50, 51, 66, 67, 70, 71, 80, 81	25-27		6-8, 10
	15	Risque de crédit	50-52	25-27		63-66, 69
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	51, 52	26, 27		6-10, 63
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	70			69
Liquidité	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	83-87	36-40		4
Financement	19	Actifs grevés et non grevés	84-86, 88-90, 230, 231	37-39		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	86-89, 232-235	39-45		
	21	Sources et stratégies de financement	45, 46, 83, 88, 89	36, 41, 42		
Risque de marché	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	79, 80	33, 34		
	23	Facteurs de risque de marché	78-83, 209-213	32-36		87
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	80, 81	34, 35		
	25	Mesures de pertes extrêmes	46, 59, 80, 81			
Risque de crédit	26	Profil de risque de crédit	45, 46, 57, 59, 70, 71, 73-78	22, 29-32	6-10	36-69
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	72, 133-153			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	45, 46, 72-77, 133-153, 167-174	22, 30, 71-77		48-62
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	77, 78, 214-223			70-82
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	71, 72, 77, 78, 214-223			38-42, 88
Autres risques	31	Gestion des autres risques	50-52, 54-57, 62-65, 91-98	27, 29		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	91-93, 230, 231			

RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 13 mai 2025, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 mars 2025, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 31 mars 2025 et le rapport annuel 2024 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2024), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

TABLE DES MATIÈRES

4	Mise en garde sur les énoncés prospectifs	22	Revue du bilan
5	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	22	Gestion du bilan
8	Évolution du contexte réglementaire	22	Actif
9	Le Mouvement Desjardins en bref	22	Passif
10	Faits saillants financiers	23	Capitaux propres
11	Environnement économique et perspectives	23	Gestion du capital
		28	Arrangements hors bilan
12	Revue des résultats financiers	29	Gestion des risques
12	Analyse des résultats	29	Gestion des risques
12	Excédents	29	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
13	Revenu net d'intérêts	29	Risque de crédit
13	Revenu net lié aux activités d'assurance	32	Risque de marché
14	Autres revenus	36	Risque de liquidité
14	Revenu net total		
14	Dotation à la provision pour pertes de crédit		
14	Frais autres que d'intérêts bruts		
14	Impôts sur les excédents		
15	Résultats des secteurs d'activité	46	Renseignements complémentaires
15	Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	46	Contrôles et procédures
16	Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	46	Information relative aux parties liées
18	Secteur d'activité Assurance de dommages	46	Méthodes comptables critiques et estimations
20	Rubrique Autres	46	Modifications comptables futures
21	Sommaire des résultats intermédiaires	47	Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF
		48	Glossaire

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent de temps à autre des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Des énoncés prospectifs se retrouvent dans le présent rapport de gestion et peuvent aussi être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, ses stratégies pour les atteindre, ses résultats et sa situation financière, la conjoncture économique et celle des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ainsi que le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2025, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques, aux incertitudes géopolitiques, à l'intelligence artificielle, au risque lié aux données et au conflit commercial avec les États-Unis et les répercussions que l'imposition de tarifs douaniers sur l'exportation de certains biens canadiens, ainsi que tout tarif de représailles en découlant, pourraient notamment avoir sur les biens et services, les entreprises de certaines industries et l'économie canadienne. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, ou tout autre événement similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2025.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2025.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2025 et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale. Compte tenu de l'évolution de la situation en lien avec le conflit commercial aux États-Unis et de son incidence sur l'économie canadienne, la conjoncture des marchés financiers, les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière du Mouvement Desjardins, une plus grande part d'incertitude est associée à nos hypothèses économiques en comparaison avec les périodes précédentes, ces hypothèses étant établies en fonction de développements futurs incertains et considérant la difficulté à prévoir l'ampleur de l'effet des tarifs douaniers américains à long terme.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal portant intérêt.

L'actif moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du Mouvement Desjardins et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. L'actif moyen portant intérêt comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts. L'actif moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen portant intérêt, les actifs liés aux activités de négociation, dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024	31 mars 2024
Actif moyen – présent	479 444 \$	467 810 \$	429 380 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	92 439	92 515	86 155
Actif moyen portant intérêt	387 005	375 295	343 225
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	39 566	38 512	27 671
Actif principal moyen portant intérêt	347 439 \$	336 783 \$	315 554 \$
Revenu net d'intérêts – présent	1 967 \$	1 962 \$	1 733 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	2	14	(28)
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	1 965 \$	1 948 \$	1 761 \$
Marge nette d'intérêts⁽¹⁾	2,29 %	2,30 %	2,24 %

⁽¹⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. L'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024	31 mars 2024 ⁽¹⁾
Actif moyen – présenté	364 460 \$	353 885 \$	331 329 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	6 506	7 130	7 976
Actif moyen portant intérêt	357 954	346 755	323 353
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	39 174	35 383	22 924
Moins : Autres déductions ⁽²⁾	52 934	51 939	56 732
Actif principal moyen portant intérêt	265 846 \$	259 433 \$	243 697 \$
Revenu net d'intérêts – présenté	1 818 \$	1 837 \$	1 678 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	121	121	79
Revenu net d'intérêts sur l'actif principal	1 697 \$	1 716 \$	1 599 \$
Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises⁽³⁾	2,59 %	2,63 %	2,64 %

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Provient des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

⁽³⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.

Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾	31 mars 2024
Revenus des activités d'assurance – présentés	1 931 \$	1 967 \$	1 749 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance ⁽²⁾	96	98	85
Revenus des activités d'assurance nets	1 835 \$	1 869 \$	1 664 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	1 790 \$	1 404 \$	1 492 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	360	372	339
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	165	(74)	92
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(69)	(78)	(78)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés ⁽²⁾	48	157	94
Charges afférentes aux sinistres nets⁽³⁾	1 286 \$	1 027 \$	1 045 \$
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	276 \$	294 \$	248 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres ⁽⁴⁾ et certains éléments ⁽⁵⁾	110	122	107
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	301	313	283
Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments	467 \$	485 \$	424 \$
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	165 \$	(74) \$	92 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés ⁽²⁾	9	6	3
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets	156 \$	(80) \$	89 \$
Ratio des sinistres⁽³⁾	70,1 %	54,9 %	62,8 %
Ratio des frais	25,4	25,9	25,5
Ratio des pertes sur contrats déficitaires	8,5	(4,3)	5,3
Ratio combiné⁽³⁾	104,0	76,5	93,6
Ratio combiné actualisé	100,3	72,4	88,9

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

⁽³⁾ Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

⁽⁴⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

⁽⁵⁾ Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

[Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, des dons et des bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau « Faits saillants financiers » à la page 10 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 48 à 56.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins. Les sections « Gestion du capital » et « Gestion des risques » du présent rapport de gestion pour le premier trimestre de 2025 présentent également des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation.

Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications majeures ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. Ces modifications, dont l'entrée en vigueur s'est étalée de 2021 à 2024, ont principalement entraîné des incidences sur les obligations de tenue de documents et de déclarations du Mouvement Desjardins. D'importants travaux ont eu lieu pour implanter ces changements et se poursuivront à des fins d'amélioration.

En outre, depuis 2024, le Mouvement Desjardins doit se soumettre à de nouvelles obligations en matière de déclarations et de gestion de la relation avec les correspondants bancaires, en plus de verser une cotisation au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir ses frais d'examen. Le Mouvement Desjardins est également tenu depuis le 19 août 2024, de produire des déclarations d'opérations douteuses lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de contournement des sanctions économiques a été réalisée ou tentée.

Finalement, de nouvelles modifications à la LRPCFAT annoncées par le ministère des Finances du Canada sont entrées en vigueur au début de 2025 et d'autres entreront en vigueur en octobre 2025. Ces modifications ont notamment trait au partage d'informations entre entités déclarantes et l'obligation de déclarer au CANAFE la détention de biens appartenant à des personnes sanctionnées et entités inscrites, à l'assujettissement de nouvelles entités déclarantes et à la déclaration de divergence en matière de propriété effective. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de se conformer aux exigences entrant en vigueur en octobre 2025.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :

- À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié le 18 décembre 2024 la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.
- Au premier trimestre de 2025, l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ont publié une nouvelle version de leurs lignes directrices sur la gestion des risques climatiques. Ces modifications incluent le report de la date de mise en œuvre pour la communication d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre du champ d'application ³(¹), afin de s'aligner aux standards du CCNID. Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution de ces normes.
- L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
- Le 23 avril 2025, les ACVM ont annoncé la suspension de leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée au changement climatique et les modifications des obligations d'information sur la diversité existantes, afin de soutenir les marchés et les émetteurs canadiens face aux récents événements économiques et géopolitiques survenus aux États-Unis et à l'échelle mondiale.

Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). Elle est également incluse dans le rapport *En mouvement pour le climat*, structuré selon les lignes directrices de divulgation sur la gestion des risques climatiques de l'AMF et du BSIF. Les éléments clés de cette divulgation, en lien avec les recommandations de ces lignes directrices sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du rapport de gestion annuel 2024.

Loi sur la concurrence

Le 23 décembre 2024, le Bureau de la concurrence du Canada a lancé une consultation publique concernant les lignes directrices proposées sur les déclarations environnementales. Celle-ci s'est terminée le 28 février 2025 et le Bureau de la concurrence du Canada publiera les réponses écrites soumises dans le cadre de la consultation. Cette initiative fait suite aux modifications législatives du 20 juin 2024, qui ont introduit de nouvelles dispositions concernant l'écoblanchiment dans la *Loi sur la concurrence*. Les entreprises sont désormais tenues de s'assurer que leurs allégations environnementales sont fondées sur des éléments corroboratifs suffisants et appropriés obtenus selon des méthodes reconnues à l'échelle internationale lorsqu'elles sont faites dans le but de promouvoir les avantages d'une entreprise ou de ses activités. Il revient à l'entreprise qui fait ces déclarations d'en fournir la preuve. Ces lignes directrices visent à clarifier les obligations des entreprises et à protéger les consommateurs contre les pratiques trompeuses liées aux déclarations environnementales. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de ce dossier afin de s'assurer d'y adhérer pleinement et de respecter toutes les exigences en matière de conformité.

⁽¹⁾ Correspondent aux émissions de gaz à effet de serre indirectes qui résultent des activités de la chaîne de valeur de l'entreprise mais qui ne sont pas incluses dans les champs d'application 1 et 2.

Traitement des plaintes

Les nouvelles exigences du *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2025. Celles-ci font notamment passer le délai de traitement d'une plainte de 90 à 60 jours. Le règlement prévoit aussi des pénalités administratives en cas de non-conformité. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes sont en cours. Un nouvel outil sera déployé pour le Mouvement afin d'harmoniser le processus, d'inclure les nouveaux requis de conformité et de faciliter le travail des premières lignes. Ces travaux permettront de se conformer aux nouvelles exigences dans les délais impartis.

Projet de loi n° 92, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

Le 8 avril 2025, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 92, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 92). Le projet de loi 92 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2), la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3) et la *Loi sur les valeurs mobilières* (chapitre V-1.1). Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie.

LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 487,9 G\$. Au 31 mars 2025, il regroupe 198 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 56 100 employés et employées et sur l'engagement de près de 2 300 administrateurs et administratrices dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾	31 mars 2024 ⁽¹⁾
Résultats			
Revenu net d'intérêts	1 967 \$	1 962 \$	1 733 \$
Résultat des activités d'assurance	290	788	409
Résultat financier d'assurance net	174	94	310
Revenu net lié aux activités d'assurance	464	882	719
Autres revenus	1 251	1 114	1 112
Revenu net total	3 682	3 958	3 564
Dotation à la provision pour pertes de crédit	210	272	133
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	2 736	2 868	2 556
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(233)	(209)	(245)
Frais autres que d'intérêts nets	2 503	2 659	2 311
Impôts sur les excédents	231	201	265
Excédents avant ristournes aux membres	738 \$	826 \$	855 \$
Apport aux excédents par secteurs d'activité⁽³⁾			
Particuliers et Entreprises	399 \$	293 \$	384 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	168	75	173
Assurance de dommages	34	453	280
Autres	137	5	18
	738 \$	826 \$	855 \$
Retour aux membres et à la collectivité⁽⁴⁾			
Ristournes aux membres	113 \$	107 \$	110 \$
Commandites, dons et bourses d'études ⁽⁵⁾	26	36	27
	139 \$	143 \$	137 \$
Indicateurs			
Marge nette d'intérêts ⁽⁴⁾	2,29 %	2,30 %	2,24 %
Rendement des capitaux propres ⁽⁶⁾	7,8	8,2	9,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽⁶⁾	0,28	0,38	0,21
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽⁶⁾	0,83	0,81	0,80
Ratio de liquidité à court terme ⁽⁷⁾	172	165	152
Ratio structurel de liquidité à long terme ⁽⁷⁾	131	129	125
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises ⁽⁶⁾	70,4	73,1	70,8
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁶⁾	1 688 \$	1 585 \$	1 772 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ⁽⁸⁾	2 578	2 585	2 630
Primes souscrites directes – Assurance de dommages ⁽⁶⁾	1 671	1 830	1 556
Bilan et hors bilan			
Actif	487 946 \$	470 942 \$	435 819 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	296 328	289 597	269 012
Dépôts	309 379	300 946	281 189
Capitaux propres	39 371	38 690	35 169
Biens sous administration ⁽⁶⁾	614 643	600 968	549 580
Biens sous gestion ⁽⁶⁾	107 029	104 220	89 549
Actif moyen ⁽⁶⁾	479 444	467 810	429 380
Mesures des fonds propres			
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁹⁾	22,4 %	22,2 %	21,0 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁹⁾	22,4	22,2	21,0
Ratio du total des fonds propres ⁽⁹⁾	25,3	24,2	22,0
Ratio TLAC ⁽¹⁰⁾	33,1	32,9	29,8
Ratio de levier ⁽⁹⁾	7,6	7,6	7,4
Ratio de levier TLAC ⁽¹⁰⁾	11,0	11,2	10,4
Actifs pondérés en fonction des risques ⁽⁹⁾	151 882 \$	149 621 \$	142 266 \$
Autres renseignements			
Nombre d'employés (équivalent temps plein)	51 406	50 785	50 669

(1) Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Dont 13 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (23 M\$ au quatrième trimestre de 2024 et 11 M\$ au premier trimestre de 2024).

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

(7) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités de l'AMF, voir la section « Gestion des risques ».

(8) MSC totale de 2 826 M\$ (2 844 M\$ au 31 mars 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 248 M\$ (214 M\$ au 31 mars 2024). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

(9) En vertu de la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section « Gestion du capital ».

(10) En vertu de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

L'évolution de l'économie mondiale en 2025 dépendra beaucoup de la politique commerciale de l'administration Trump aux États-Unis. Le conflit commercial avec la Chine, les tarifs imposés envers le Canada et le Mexique, ceux dits de réciprocité sur l'ensemble des autres pays ainsi que les tarifs liés au secteur automobile, à l'acier et à l'aluminium ont tous des incidences sur la conjoncture économique mondiale, notamment par le biais d'une hausse importante de l'incertitude et d'une baisse de la confiance. Toutes ces mesures, en plus des politiques de représailles des autres pays, freinent le commerce international. En Europe, la croissance économique a été légèrement positive au début d'année, mais l'effet semble provenir d'un devancement de certains achats face aux menaces tarifaires. Ainsi, les prévisions économiques ont tout de même été revues à la baisse. La croissance pourrait néanmoins bénéficier graduellement du réarmement de l'Europe. Du côté de la Chine, les autorités se montrent assez optimistes, mais l'ampleur du conflit commercial minera la croissance du PIB réel sans compter que la situation du secteur immobilier est encore incertaine. Le PIB réel mondial devrait croître de 2,4 % en 2025. Une accalmie des tensions commerciales devrait amener une amélioration au cours de 2026 et le PIB réel mondial pourrait croître de 2,6 % l'an prochain.

États-Unis

L'économie américaine est demeurée relativement forte à la fin de 2024 avec des gains annualisés du PIB réel de 3,1 % à l'été et de 2,5 % à l'automne. L'année 2024 s'est aussi terminée avec une très bonne croissance de l'emploi. La situation a toutefois changé au début de 2025. Un ralentissement de la consommation réelle, une baisse des dépenses publiques ainsi qu'une poussée des importations ont provoqué un recul annualisé de 0,3 % du PIB réel au premier trimestre de 2025. De plus, l'incertitude engendrée par la politique commerciale de l'administration Trump ainsi que par les coupes au sein du gouvernement fédéral a entraîné une chute importante de la confiance des consommateurs. On remarque aussi une recrudescence des anticipations d'inflation. D'autres baisses du PIB réel sont prévues en cours d'année. La croissance prévue pour l'ensemble de 2025 est de seulement 0,7 %. Cela serait conjugué avec une hausse de l'inflation due surtout aux tarifs, mais aussi à la politique migratoire, ainsi qu'à des pertes nettes d'emplois. La Réserve fédérale américaine devrait diminuer ses taux directeurs à quelques reprises. Pour l'année 2026, une croissance de 1,3 % du PIB réel américain est prévue.

Canada

L'économie canadienne a connu une croissance modérée en 2024 avec une hausse du PIB réel de 1,5 %. Cette progression devrait se poursuivre au premier trimestre de 2025 grâce aux bienfaits des baisses de taux d'intérêt et à un bond temporaire des exportations avant le début du conflit commercial entre le Canada et les États-Unis. La situation économique devrait toutefois se dégrader rapidement par la suite. L'entrée en vigueur de nombreux tarifs douaniers (tant du côté canadien qu'américain) et l'importante diminution de la confiance des entreprises et des consommateurs devraient entraîner un recul important du commerce extérieur et des investissements des entreprises à compter du deuxième trimestre de 2025. Avec la hausse attendue du prix de certains biens découlant des tarifs canadiens sur les importations en provenance des États-Unis et la forte détérioration de la confiance des ménages, les dépenses de consommation pourraient aussi perdre du terrain. En fin de compte, l'économie canadienne devrait subir une récession au printemps et à l'été 2025. En moyenne, le PIB réel canadien pourrait néanmoins croître de 1,1 % en 2025. Les effets néfastes du conflit commercial devraient s'estomper graduellement à compter de 2026.

Québec

L'économie du Québec a été plus vigoureuse en 2024, avec une augmentation du PIB réel de 1,4 %, soit plus du double du rythme observé en 2023. Cependant, la croissance a ralenti en fin d'année, passant de 1,8 % à 1,4 % au cours des deux derniers trimestres, en raison de la baisse du commerce international et du ralentissement des dépenses publiques. L'emploi a bien résisté avec l'ajout de 100 000 postes entre août et janvier. Cependant, le taux de chômage a généralement augmenté au fil de l'année, atteignant un peu moins de 6 % à la fin de l'automne, un niveau plus élevé que celui observé depuis le début de la reprise postpandémique. Cette situation s'explique par une croissance démographique toujours élevée. En 2025 et 2026, plusieurs facteurs freineront l'économie, notamment les tarifs douaniers américains, sources de perte de compétitivité pour les exportateurs et d'incertitude quant aux investissements, ainsi que les restrictions fédérales et provinciales sur l'immigration, qui pourraient amener la croissance démographique au neutre selon les projections du gouvernement du Québec. Par conséquent, le PIB ne progressera que de 0,8 % en 2025 et de 0,6 % en 2026, avec une récession attendue dès le second semestre de 2025. Pour contrer la faiblesse du secteur privé, le gouvernement du Québec a récemment augmenté ses dépenses pour les deux prochains exercices financiers, incluant 11 G\$ supplémentaires en investissements prévus au cours des trois prochains exercices dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2025-2035. La récente décote de Standard & Poor's pour le gouvernement du Québec pourrait entraîner une hausse des coûts d'emprunt pour la province.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ANALYSE DES RÉSULTATS

Excédents

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

Pour le premier trimestre terminé le 31 mars 2025, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 738 M\$, en baisse de 117 M\$ par rapport à la période comparative de 2024. Cette diminution des excédents s'explique principalement par les résultats du secteur Assurance de dommages qui ont été affectés par une hausse des charges liées aux sinistres essentiellement attribuable à une augmentation de la fréquence ainsi que du coût moyen des réclamations. On observe également une hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit, en raison notamment d'une évolution défavorable des perspectives économiques, liée à l'imposition des tarifs douaniers de la nouvelle administration américaine. De plus, on constate une augmentation des frais autres que d'intérêts permettant de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients. Cette baisse des excédents est atténuée par la progression du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires dans le secteur Particuliers et Entreprises.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au premier trimestre de 2025.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité⁽¹⁾ de 139 M\$, comparativement à 137 M\$ au premier trimestre de 2024.
 - Provision pour ristournes de 113 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, en hausse de 3 M\$ par rapport à la période correspondante de 2024.
 - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 26 M\$, comparativement à 27 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 13 M\$ au premier trimestre de 2025 et 11 M\$ au premier trimestre de 2024 proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 1 M\$ au premier trimestre de 2025 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 211 M\$.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
 - Particuliers et Entreprises : **excédents de 399 M\$**, en hausse de 15 M\$ par rapport à la même période en 2024. La croissance des revenus a été atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts bruts et de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
 - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 168 M\$**, en baisse de 5 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024 et s'explique par les éléments suivants :
 - Diminution du résultat financier d'assurance net attribuable à l'évolution des marchés financiers.
 - En contrepartie, augmentation du résultat des activités d'assurance en raison de l'expérience plus favorable.
 - Assurance de dommages : **excédents de 34 M\$**, en baisse de 246 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024. La variation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des charges liées aux sinistres.
 - Baisse du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse de l'effet défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires.
 - En contrepartie, augmentation des revenus des activités d'assurance.
- **Rendement des capitaux propres de 7,8 %**, comparativement à 9,8 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2024, en raison principalement de la diminution des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024	31 mars 2024
Excédents avant ristournes aux membres	738 \$	826 \$	855 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(5)	(53)	(34)
Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres	733 \$	773 \$	821 \$
Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe	38 301 \$	37 646 \$	33 860 \$
Rendement des capitaux propres⁽¹⁾⁽²⁾	7,8 %	8,2 %	9,8 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Revenu net d'intérêts

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 967 M\$, en hausse de 234 M\$, ou de 13,5 %. Cette augmentation provient de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises, compensée en partie par la hausse de l'encours moyen des dépôts.

- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %⁽¹⁾** pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, comparativement à 2,24 % pour la période correspondante de 2024. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du volume moyen des prêts atténuée par celle des dépôts, dans un contexte de taux moindres par rapport à ceux du trimestre comparatif.

Revenu net lié aux activités d'assurance

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 464 M\$⁽²⁾, en baisse de 255 M\$, ou de 35,5 %, par rapport au premier trimestre de 2024. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 185 M\$, en hausse de 43 M\$, ou de 30,3 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Expérience plus favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et dentaire.
 - Expérience favorable en épargne-retraite collective.
 - Expérience favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt vie.
- Résultat financier d'assurance net de 76 M\$, en baisse de 52 M\$, ou de 40,6 %, provenant essentiellement de l'évolution des marchés financiers.

Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 102 M\$, en baisse de 168 M\$, ou de 62,2 %.
 - Revenus des activités d'assurance de 1 931 M\$, en hausse de 182 M\$, ou de 10,4 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 96 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 171 M\$, ou de 10,3 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition complétée en 2024 de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI).
 - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 790 M\$, en hausse de 298 M\$, ou de 20,0 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 57 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 339 M\$, ou de 24,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des charges liées aux sinistres comparativement au trimestre comparatif de 2024 essentiellement attribuable à une augmentation de la fréquence ainsi que du coût moyen des réclamations et expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2024 principalement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2024. Le premier trimestre de 2025 a été marqué par la survenance de deux événements majeurs, soit de la pluie verglaçante en Ontario et des dommages causés par de l'eau et du vent au Québec et en Ontario alors qu'aucune catastrophe et aucun événement majeur ne sont survenus au premier trimestre de 2024.
 - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires plus défavorable que celui constaté au trimestre comparatif de 2024 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et découlant principalement des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2024.
- Résultat financier d'assurance net de 64 M\$, en baisse de 105 M\$, ou de 62,1 %.
 - Revenus nets de placement d'assurance de 170 M\$, en baisse de 12 M\$, ou de 6,6 %. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
 - Pertes nettes sur actions alors que des gains nets avaient été constatés au trimestre comparatif de 2024.
 - En contrepartie, variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2024, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du premier trimestre de 2025, alors qu'une hausse était survenue au premier trimestre de 2024.
 - Charges financières d'assurance nettes de 118 M\$, en hausse de 104 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 12 M\$ (1 M\$ au premier trimestre de 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 106 M\$, en hausse de 93 M\$. La variation est notamment attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2024.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

⁽²⁾ La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

Autres revenus

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

Les autres revenus se sont élevés à **1 251 M\$**, en hausse de 139 M\$, ou de 12,5 %, par rapport au premier trimestre de 2024, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
- Hausse des revenus de change en raison de la fluctuation des taux de change.
- Augmentation des autres revenus nets de placement principalement en lien avec les revenus de négociation.
- Effet favorable des variations de taux du marché et de l'évolution des positions de couverture sur les autres revenus (pertes) nets de placement.

Revenu net total

Pour le premier trimestre de 2025, le **revenu net total a atteint 3 682 M\$**, en hausse de 118 M\$, ou de 3,3 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2024.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à **210 M\$**, comparativement à 133 M\$ pour la période correspondante de 2024. La dotation du premier trimestre de 2025 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution défavorable des perspectives économiques, liée notamment à l'imposition des tarifs douaniers de la nouvelle administration américaine, sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence défavorable de la hausse du risque et de la mise à jour de l'information prospective ont été compensées en partie par la baisse du volume de ces portefeuilles.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2025 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,28 % pour le premier trimestre de 2025, comparativement à 0,21 % pour la période correspondante de 2024.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts de 0,83 %, comparativement à 0,80 %, au 31 mars 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement dans les portefeuilles de prêts aux entreprises.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024	31 mars 2024
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	210 \$	272 \$	133 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	7	—	(9)
Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan	203 \$	272 \$	142 \$
Prêts bruts moyens⁽¹⁾	294 324 \$	287 366 \$	268 674 \$
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽¹⁾⁽²⁾	0,28 %	0,38 %	0,21 %

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

Frais autres que d'intérêts bruts

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

Les frais autres que d'intérêts bruts ont totalisé **2 736 M\$**, en hausse de 180 M\$, ou de 7,0 %, par rapport au premier trimestre de 2024, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des frais liés au personnel incluant notamment l'indexation des salaires.
- Hausse des honoraires et des frais liés à la technologie afin de soutenir la croissance des activités et visant le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.

Impôts sur les excédents

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

Charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres de **202 M\$**, en baisse de 34 M\$, par rapport au premier trimestre de 2024 en raison de la diminution des excédents.

- Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres⁽¹⁾ de 23,6 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, comparable à celui de 23,4 % pour la période correspondante de 2024.

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2024 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 26 à 40 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers hors-Québec.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾	31 mars 2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	1 818	1 837	1 678
Autres revenus	670	632	598
Revenu net total	2 488	2 469	2 276
Dotation à la provision pour pertes de crédit	201	272	142
Frais autres que d'intérêts bruts	1 752	1 804	1 612
Impôts sur les excédents	136	100	138
Excédents avant ristournes aux membres	399	293	384
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	84	84	81
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	315	209	303
Indicateurs			
Actif moyen ⁽²⁾	364 460	353 885	331 329
Actif principal moyen portant intérêt ⁽³⁾	265 846	259 433	243 697
Prêts bruts moyens ⁽²⁾	284 197	277 452	260 006
Dépôts moyens ⁽²⁾	221 748	219 018	220 496
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,59	2,63	2,64
Indice de productivité ⁽²⁾	70,4	73,1	70,8
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾	0,29	0,39	0,22
Prêts dépréciés bruts/prêts bruts ⁽²⁾	0,86	0,84	0,82

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

⁽³⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

- **Excédents avant ristournes aux membres de 399 M\$**, en hausse de 15 M\$ par rapport à la même période en 2024. La croissance des revenus a été atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts bruts et de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 1 818 M\$**, en hausse de 140 M\$, ou de 8,3 %. Cette augmentation provient principalement de la croissance de l'encours moyen des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux entreprises.
- **Autres revenus de 670 M\$**, en hausse de 72 M\$, ou de 12,0 %, en raison des éléments suivants :
 - Augmentation des autres revenus nets de placement principalement en lien avec les revenus de négociation.
 - Hausse des revenus provenant des frais de service sur les dépôts et les paiements.
 - Augmentation des revenus liée à la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits Desjardins.
- **Revenu net total de 2 488 M\$**, en hausse de 212 M\$, ou de 9,3 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 201 M\$**, comparativement à 142 M\$ pour la période correspondante de 2024. La dotation du premier trimestre de 2025 reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution défavorable des perspectives économiques, liée notamment à l'imposition des tarifs douaniers de la nouvelle administration américaine, sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence défavorable de la hausse du risque et de la mise à jour de l'information prospective ont été compensées en partie par la baisse du volume de ces portefeuilles.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 752 M\$**, en hausse de 140 M\$, ou de 8,7 %, à la suite de l'augmentation des investissements permettant de soutenir la progression des activités et le rehaussement de l'offre de service aux membres et clients.
- **Marge nette d'intérêts à 2,59 %**, en baisse de 5 points de base par rapport à la période correspondante de 2024, en raison notamment de la croissance plus marquée du volume moyen des prêts, dans un contexte de taux moindres par rapport à ceux du trimestre comparatif.
- **Indice de productivité à 70,4 %**, soit un ratio comparable à celui du premier trimestre de 2024.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins.
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne).
- Réseau des agents Desjardins.
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (SFL Gestion de patrimoine, Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements).
- Réseaux en assurance et en solutions de placement (incluant les filiales du Groupe de compagnies Worldsource inc.).
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.
- Centres de relations clients et canaux numériques.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾	31 mars 2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	69 \$	70 \$	57 \$
Résultat des activités d'assurance			
Revenus des activités d'assurance	1 086	1 076	1 026
Charges afférentes aux activités d'assurance	(889)	(925)	(879)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(12)	(9)	(5)
	185	142	142
Résultat financier d'assurance net			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	439	243	(234)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(372)	(232)	389
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	9	14	(27)
	76	25	128
Revenu net lié aux activités d'assurance	261	167	270
Autres revenus	692	673	630
Revenu net total	1 022	910	957
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	8	1	(2)
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	878	851	847
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(76)	(48)	(95)
Frais autres que d'intérêts nets	802	803	752
Impôts sur les excédents	44	31	34
Excédents nets de la période	168 \$	75 \$	173 \$
Indicateurs			
Marge sur services contractuels (MSC) ⁽³⁾			
MSC totale ⁽³⁾⁽⁴⁾	2 578 \$	2 585 \$	2 630 \$
MSC sur les nouvelles ventes ⁽³⁾⁽⁵⁾	18	70	25
Ventes nettes d'épargne ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	4 732	1 510	3 119
Ventes d'assurance ⁽⁷⁾	216	205	260
Primes d'assurance collective ⁽⁷⁾	1 092	1 065	1 025
Primes d'assurance individuelle ⁽⁷⁾	315	323	290
Primes de rentes ⁽⁷⁾	281	197	457

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

⁽²⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

⁽³⁾ Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

⁽⁴⁾ MSC totale de 2 826 M\$ (2 844 M\$ au 31 mars 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de 248 M\$ (214 M\$ au 31 mars 2024).

⁽⁵⁾ MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 17 M\$ (24 M\$ au 31 mars 2024) présentée nette de la réassurance d'un montant de (1) M\$ ((1) M\$ au 31 mars 2024).

⁽⁶⁾ Dont (78) M\$ de fonds distincts ((66) M\$ au quatrième trimestre de 2024 et (86) M\$ au premier trimestre de 2024).

⁽⁷⁾ Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

- **Excédents nets de 168 M\$,** en baisse de 5 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024 et s'explique par les éléments suivants :
 - Diminution du résultat financier d'assurance net attribuable à l'évolution des marchés financiers.
 - En contrepartie, augmentation du résultat des activités d'assurance en raison de l'expérience plus favorable.
- **Revenu net d'intérêts de 69 M\$,** en hausse de 12 M\$, ou de 21,1 %. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Hausse de la marge d'intérêts sur les valeurs mobilières.
 - Augmentation de l'encours moyen du Compte d'épargne-placement Desjardins.
- **Résultat des activités d'assurance de 185 M\$,** en hausse de 43 M\$, ou de 30,3 %, attribuable principalement aux éléments suivants :
 - Expérience plus favorable en assurance collective, essentiellement pour les garanties d'invalidité longue durée et dentaire.
 - Expérience favorable en épargne-retraite collective.
 - Expérience favorable en assurance crédit et directe, notamment en assurance prêt vie.
- **Résultat financier d'assurance net de 76 M\$,** en baisse de 52 M\$, ou de 40,6 %, provenant essentiellement de l'évolution des marchés financiers.

- **Autres revenus de 692 M\$**, en hausse de 62 M\$, ou de 9,8 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
 - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
 - Augmentation des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs.
- **Revenu net total de 1 022 M\$**, en hausse de 65 M\$, ou de 6,8 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 878 M\$**, en hausse de 31 M\$, ou de 3,7 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques.
 - Augmentation des frais de commissions liée à la croissance des actifs sous gestion et sous administration.
 Précisons que 76 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 95 M\$ pour le premier trimestre de 2024.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
 - MSC totale de 2 578 M\$ au 31 mars 2025 comparativement à 2 585 M\$ au 31 décembre 2024. La légère décroissance de la MSC totale est expliquée par les éléments suivants :
 - Effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.
 - Pertes au niveau des fonds de placement garantis en raison du contexte économique défavorable.
 Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
 - Expérience favorable en assurance individuelle.
 - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle.
 - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
 - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement des fonds négociés en bourse.
 - Diminution des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
 - Croissance des primes d'assurance, principalement en assurance collective.
 - Décroissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée au volume inférieur des nouveaux groupes importants.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. De plus, les produits d'assurance d'ICPEI sont distribués par un réseau de courtiers indépendants, principalement dans les provinces de Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾	31 mars 2024
Résultat des activités d'assurance			
Revenus des activités d'assurance	1 931 \$	1 967 \$	1 749 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 790)	(1 404)	(1 492)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(39)	65	13
	102	628	270
Résultat financier d'assurance net			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	170	144	182
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(118)	(79)	(14)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	12	14	1
	64	79	169
Revenu net lié aux activités d'assurance	166	707	439
Autres revenus (pertes)	(7)	25	10
Revenu net total	159	732	449
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	1	(1)	(7)
Frais autres que d'intérêts			
Frais autres que d'intérêts bruts	276	294	248
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽²⁾	(164)	(169)	(158)
Frais autres que d'intérêts nets	112	125	90
Impôts sur les excédents	12	155	86
Excédents nets de la période	34 \$	453 \$	280 \$
dont :			
Part revenant au Groupe	29 \$	400 \$	246 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	5	53	34
Indicateurs			
Primes souscrites directes ⁽³⁾	1 671 \$	1 830 \$	1 556 \$
Ratio des sinistres ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	70,1 %	54,9 %	62,8 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	73,4	59,7	69,4
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2,8	(0,3)	—
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(6,1)	(4,5)	(6,6)
Ratio des frais ⁽⁴⁾	25,4	25,9	25,5
Ratio des pertes sur contrats déficitaires ⁽⁴⁾	8,5	(4,3)	5,3
Ratio combiné ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	104,0	76,5	93,6
Ratio combiné actualisé ⁽⁴⁾	100,3	72,4	88,9

(1) Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

(4) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

- **Excédents nets de 34 M\$,** en baisse de 246 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024. La variation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation des charges liées aux sinistres.
 - Baisse du résultat financier d'assurance net.
 - Hausse de l'effet défavorable de l'élément de perte sur contrats déficitaires.
 - En contrepartie, augmentation des revenus des activités d'assurance.
- **Résultat des activités d'assurance de 102 M\$,** en baisse de 168 M\$, ou de 62,2 %.
 - **Revenus des activités d'assurance** de 1 931 M\$, en hausse de 182 M\$, ou de 10,4 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 96 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 171 M\$, ou de 10,3 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens ainsi qu'aux affaires découlant de l'acquisition complétée en 2024 d'ICPEI.

- **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 1 790 M\$, en hausse de 298 M\$, ou de 20,0 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 57 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 339 M\$, ou de 24,3 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - o Hausse des charges liées aux sinistres comparativement au trimestre comparatif de 2024 essentiellement attribuable à une augmentation de la fréquence ainsi que du coût moyen des réclamations et expliquée par les éléments ci-dessous :
 - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2024 principalement attribuable à l'assurance automobile et de biens.
 - Charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2024. Le premier trimestre de 2025 a été marqué par la survenance de deux événements majeurs, soit de la pluie verglaçante en Ontario et des dommages causés par de l'eau et du vent au Québec et en Ontario alors qu'aucune catastrophe et aucun événement majeur ne sont survenus au premier trimestre de 2024.
 - o Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires plus défavorable que celui constaté au trimestre comparatif de 2024 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et découlant principalement des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires supérieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2024.
- **Résultat financier d'assurance net de 64 M\$**, en baisse de 105 M\$, ou de 62,1 %.
 - **Revenus nets de placement d'assurance** de 170 M\$, en baisse de 12 M\$, ou de 6,6 %. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :
 - o Pertes nettes sur actions alors que des gains nets avaient été constatés au trimestre comparatif de 2024.
 - o En contrepartie, variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2024, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du premier trimestre de 2025, alors qu'une hausse était survenue au premier trimestre de 2024.
 - **Charges financières d'assurance nettes** de 118 M\$, en hausse de 104 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 12 M\$ (1 M\$ au premier trimestre de 2024), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 106 M\$, en hausse de 93 M\$. La variation est notamment attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2024.
- **Autres pertes de 7 M\$**, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif de 2024. La variation provient notamment de l'augmentation plus importante de la contrepartie éventuelle à payer, dans le cadre de l'acquisition en 2015 des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company, découlant de l'évolution favorable des sinistres repris assujettie.
- **Revenu net total de 159 M\$**, en baisse de 290 M\$, ou de 64,6 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 276 M\$**, en hausse de 28 M\$, ou de 11,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques.
 - Augmentation des frais liés à la technologie.
 - Frais autres que d'intérêts bruts encourus par ICPEI.
 Précisons que 164 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 158 M\$ pour le premier trimestre de 2024.

Rubrique Autres

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. Les frais autres que d'intérêts des fonctions de soutien et des activités relatives aux technologies de l'information sont en grande partie attribués aux différents secteurs d'activité.

La rubrique Autres comprend également les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires et les éliminations des soldes intersectoriels.

Rubrique Autres

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024 ⁽¹⁾	31 mars 2024 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	80 \$	55 \$	(2) \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	37	8	10
Autres revenus (pertes)	(104)	(216)	(126)
Revenu (perte) net total	13	(153)	(118)
Frais autres que d'intérêts nets	(163)	(73)	(143)
Impôts sur les excédents	39	(85)	7
Excédents nets de la période	137 \$	5 \$	18 \$

⁽¹⁾ Certaines données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Comparaison des premiers trimestres de 2025 et de 2024

- **Excédents nets de 137 M\$**, comparativement à 18 M\$ pour le premier trimestre de 2024.
 - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet favorable sur le revenu net d'intérêts et les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
 - En raison des activités et des éliminations des soldes intersectoriels classées sous la rubrique Autres, nous estimons que la comparaison des résultats des périodes est limitée.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2025	2024			2023			
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Revenu net d'intérêts	1 967 \$	1 962 \$	1 915 \$	1 861 \$	1 733 \$	1 696 \$	1 716 \$	1 666 \$
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 991	2 998	2 945	2 829	2 752	2 718	2 656	2 562
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 650)	(2 268)	(3 168)	(2 182)	(2 351)	(2 093)	(2 245)	(2 238)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(51)	58	493	(27)	8	(47)	(20)	(36)
	290	788	270	620	409	578	391	288
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	639	375	1 560	467	(39)	3 005	(1 363)	249
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(487)	(309)	(1 463)	(244)	375	(2 780)	1 479	(83)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	22	28	57	14	(26)	115	(65)	11
	174	94	154	237	310	340	51	177
Revenu net lié aux activités d'assurance	464	882	424	857	719	918	442	465
Autres revenus								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	137	138	134	129	126	134	119	117
Commissions sur les prêts et les cartes	262	278	260	238	262	185	258	242
Services de courtage et de fonds de placement	391	367	374	363	376	347	339	400
Honoraires de gestion et de services de garde	248	261	219	222	199	207	192	189
Autres revenus (pertes) nets de placement	61	(101)	(60)	(61)	17	(65)	(30)	41
Revenus de change	97	80	66	47	48	59	47	47
Autres	55	91	53	97	84	57	50	72
	1 251	1 114	1 046	1 035	1 112	924	975	1 108
Revenu net total	3 682	3 958	3 385	3 753	3 564	3 538	3 133	3 239
Dotation à la provision pour pertes de crédit	210	272	105	87	133	231	127	66
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 736	2 868	2 524	2 697	2 556	2 749	2 443	2 680
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance ⁽¹⁾	(233)	(209)	(235)	(250)	(245)	(250)	(240)	(246)
Frais autres que d'intérêts nets	2 503	2 659	2 289	2 447	2 311	2 499	2 203	2 434
Excédents d'exploitation	969	1 027	991	1 219	1 120	808	803	739
Impôts sur les excédents	231	201	234	301	265	58	189	186
Excédents avant ristournes aux membres	738	826	757	918	855	750	614	553
Ristournes aux membres	113	107	110	110	110	91	106	109
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres	(29)	(23)	(28)	(29)	(29)	(23)	(28)	(29)
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	654 \$	742 \$	675 \$	837 \$	774 \$	682 \$	536 \$	473 \$
dont :								
Part revenant au Groupe	649 \$	689 \$	664 \$	802 \$	740 \$	641 \$	520 \$	462 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	5	53	11	35	34	41	16	11

⁽¹⁾ Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. De plus, depuis le passage au 1^{er} janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 43 et 44 du rapport de gestion annuel 2024.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024	
Actif				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 128	1,5 %	5 977	1,3 %
Valeurs mobilières	105 827	21,7	99 308	21,1
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	25 544	5,2	23 666	5,0
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	296 328	60,7	289 597	61,5
Actif net des fonds distincts	29 633	6,1	28 959	6,1
Instruments financiers dérivés	8 153	1,7	7 579	1,6
Autres actifs	15 333	3,1	15 856	3,4
Total de l'actif	487 946	\$ 100,0 %	470 942	\$ 100,0 %
Passif et capitaux propres				
Dépôts	309 379	63,3 %	300 946	64,0 %
Passifs des contrats d'assurance	35 028	7,2	34 538	7,3
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	18 058	3,7	13 249	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 543	4,8	20 633	4,4
Instruments financiers dérivés	6 119	1,3	6 112	1,3
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	26 113	5,4	25 329	5,4
Autres passifs	25 096	5,1	27 483	5,8
Obligations subordonnées	5 239	1,1	3 962	0,8
Capitaux propres	39 371	8,1	38 690	8,2
Total du passif et des capitaux propres	487 946	\$ 100,0 %	470 942	\$ 100,0 %

Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 487,9 G\$ au 31 mars 2025, en hausse de 17,0 G\$, ou de 3,6 %, depuis le 31 décembre 2024.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 1,2 G\$, ou de 19,3 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 8,4 G\$, ou de 6,8 % reflétant les activités de gestion des liquidités.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 6,7 G\$, ou de 2,3 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont augmenté de 4,0 G\$, ou de 2,2 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 3,0 G\$, ou de 3,5 %, depuis le 31 décembre 2024. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours a diminué de 0,2 G\$, ou de 1,0 %, depuis la fin de 2024.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques », aux pages 30 à 32 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 0,7 G\$, ou de 2,3 %, en raison de la croissance des titulaires de contrat.

L'actif d'instruments financiers dérivés a augmenté de 0,6 G\$, ou de 7,6 %, en raison principalement de l'évolution des marchés financiers et de l'effet de la fluctuation des taux de change.

Les autres actifs ont diminué de 0,5 G\$, ou de 3,3 %, en raison principalement de la baisse des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières.

Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 448,6 G\$ au 31 mars 2025, en hausse de 16,3 G\$, ou de 3,8 %, depuis le 31 décembre 2024.

L'encours des dépôts a progressé de 8,4 G\$, ou de 2,8 %. L'augmentation des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 46,7 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 5,2 G\$, ou de 3,8 % en raison principalement des différentes émissions de titres effectuées sur les marchés canadien, américain et internationaux ainsi que de la croissance des dépôts des membres et clients entreprises. L'encours des dépôts des particuliers, qui constituait 53,2 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 3,2 G\$, ou de 2,0 %. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont augmenté de 31 M\$ depuis la fin de 2024.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 0,5 G\$, ou de 1,4 %.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 7,7 G\$, ou de 22,8 %, pour atteindre un volume de 41,6 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés est stable depuis le 31 décembre 2024.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 0,8 G\$, ou de 3,1 %, en raison de la croissance des titulaires de contrat.

Les autres passifs ont diminué de 2,4 G\$, ou de 8,7 %, en raison principalement de la baisse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 1,3 G\$, ou de 32,2 %, en raison d'une émission le 24 janvier 2025 d'un montant de 1 250 M\$ de billets admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens. Par ailleurs, le 30 avril 2025, la Fédération a fait part de son intention de racheter, le 26 mai 2025, des billets subordonnés FPUNV d'un montant de 1 G\$, échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 26 mai 2025, exclusivement.

Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 0,7 G\$, ou de 1,8 %, depuis le 31 décembre 2024 en raison des excédents nets après ristournes aux membres de 0,7 G\$ des trois premiers mois de 2025.

Les notes complémentaires 22 « Capital social » et 23 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la *ligne directrice sur le Test du capital minimal à l'intention des sociétés des assurances multirisques* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes* émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)* émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios minimums réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I ⁽¹⁾⁽²⁾	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 31 mars 2025
Fonds propres de la catégorie 1A ⁽³⁾	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	22,4 %
Fonds propres de la catégorie 1 ⁽³⁾	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	22,4
Total des fonds propres ⁽³⁾	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	25,3
Ratio TLAC ⁽⁴⁾	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	33,1
Ratio de levier ⁽⁵⁾	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,6
Ratio de levier TLAC ⁽⁶⁾	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	11,0

⁽¹⁾ Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

⁽²⁾ L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

⁽³⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

⁽⁴⁾ Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

⁽⁶⁾ Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement à la page 47. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

En février 2025, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* proposant, entre autres, des modifications au niveau des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ainsi que des modifications de concordance et de clarification. Ces changements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Respect des exigences

Au 31 mars 2025, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 22,4 %, de 22,4 % et de 25,3 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %.

Au 31 mars 2025, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 27 points de base par rapport au 31 décembre 2024, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de la période combinée à des initiatives d'optimisation au niveau des actifs pondérés en fonction des risques.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 33,1 % et de 11,0 % au 31 mars 2025.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 31 mars 2025.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de la période.

Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2		Autres instruments TLAC
	Catégorie 1A ⁽¹⁾	Catégorie 1B ⁽¹⁾		
Éléments admissibles	<ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital F 	<ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Portion admissible de la provision pour pertes de crédit Billets subordonnés FPUNV⁽³⁾ Parts de qualification admissibles 	<ul style="list-style-type: none"> Billets de premier rang TLAC
Ajustements réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs nets au titre des régimes à prestations définies Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli 			
Déductions	<ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné 	

⁽¹⁾ Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾ Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾ Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

⁽⁴⁾ Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres		
Fonds propres de la catégorie 1A	34 061 \$	33 157 \$
Fonds propres de la catégorie 1	34 061	33 157
Total des fonds propres	38 357	36 269
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	48 615	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	122 870 \$	121 845 \$
Risque de marché	6 055	4 901
Risque opérationnel	22 957	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	151 882 \$	149 621 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	147 079	145 372
Exposition du ratio de levier	451 038	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	443 245	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	22,4 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	22,4	22,2
Total des fonds propres	25,3	24,2
TLAC ⁽¹⁾	33,1	32,9
Levier	7,6	7,6
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,0	11,2

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sur les marchés canadien, américain et internationaux. À la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

La Fédération a procédé à l'émission de titres FPUNV pour un montant total de 5,3 G\$ en date du 31 mars 2025. Par ailleurs, le 30 avril 2025, la Fédération a fait part de son intention de racheter, le 26 mai 2025, des billets subordonnées FPUNV d'un montant de 1 G\$, échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 26 mai 2025, exclusivement.

Le Mouvement Desjardins a également procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 11,2 G\$ au 31 mars 2025.

Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC

Pour la période de trois mois terminée le

(en millions de dollars)

	31 mars 2025
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de la période	33 157 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾	561
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	459
Parts de capital F ⁽²⁾	(100)
Dédutions	(16)
Solde à la fin de la période	34 061
Total des fonds propres de la catégorie 1⁽³⁾	34 061
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de la période	3 112
Instruments admissibles	1 277
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	31
Dédutions	(124)
Solde à la fin de la période	4 296
Total des fonds propres	38 357 \$
Total des fonds propres aux fins du TLAC⁽⁴⁾	37 400 \$
Autres instruments TLAC	
Solde au début de la période	12 469
Billets de premier rang TLAC	(1 254)
Solde à la fin de la période	11 215
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible⁽⁴⁾	48 615 \$

⁽¹⁾ Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.⁽²⁾ Le 24 mars 2025, la Fédération a procédé au rachat pour annulation de 10 millions de parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.⁽³⁾ Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.⁽⁴⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le Mouvement utilise le cadre d'approche standard pour le calcul des APR liés au risque de marché.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Évolution des actifs pondérés en fonction des risques

Les APR totaux se chiffraient à 151,9 G\$ au 31 mars 2025, soit une hausse de 2,3 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le premier trimestre de 2025 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, le montant est stable par rapport au trimestre précédent.
- Pour le risque de contrepartie, la hausse nette est de 1,0 G\$.

En ce qui a trait au risque de marché, la hausse nette est de 1,2 G\$ des APR. Le risque opérationnel est également en hausse de 0,1 G\$.

Communication des indicateurs pour les institutions financières d'importance systémique (IFIS)

Les règles sur les institutions financières d'importance systémique mondiale (IFIS-M) sont déterminées par le CBCB. La méthodologie d'évaluation des IFIS-M préconisée est décrite dans le document intitulé *Banques d'importance systémique mondiale : méthodologie révisée d'évaluation et exigence additionnelle de capacité d'absorption des pertes* que le CBCB a publié en juillet 2018. Afin d'intégrer cet exercice d'évaluation au niveau provincial, l'AMF a publié, en janvier 2020, une révision de la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier*. Il en ressort une exigence de publication du tableau de macro indicateurs « Communication des indicateurs pour les IFIS » pour toutes les institutions de dépôts détenant plus de 200 milliards d'euros d'exposition aux fins du ratio de levier selon Bâle III et étant désignées comme IFIS. Ce tableau présente treize indicateurs qui servent d'assise pour la méthodologie d'évaluation du CBCB permettant de recenser les IFIS-M. En fonction de la valeur des indicateurs et d'un jugement prudentiel de la part du CBCB et de l'AMF, le Mouvement Desjardins pourrait être désigné comme IFIS-M. Les indicateurs étant calculés selon la méthodologie précise prescrite par le comité de Bâle, les mesures peuvent ne pas être comparables aux autres mesures présentées dans le cadre du présent rapport de gestion.

Communication des indicateurs pour les IFIS⁽¹⁾

(en millions de dollars)

Catégorie		Indicateur	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
1	Activité transfrontalière ⁽²⁾	Créances transfrontalières	3 267 \$	2 920 \$
2		Passifs transfrontaliers	37 035	36 333
3	Taille ⁽³⁾	Expositions totales ⁽⁴⁾	497 166	448 483
4	Interdépendance ⁽⁵⁾	Actifs dans le système financier ⁽⁴⁾	28 025	32 782
5		Passifs dans le système financier ⁽⁴⁾	6 175	5 872
6		Encours de titres (émis par Desjardins) ⁽⁴⁾	51 304	46 576
7	Possibilité de substitution / Infrastructures des établissements financiers ⁽⁶⁾	Actifs sous conservation	376 827	354 105
8		Activités de paiement	1 636 569	1 679 915
9		Transactions garanties sur les marchés obligataires et boursiers	20 568	17 950
10		Volume de transactions		
		Volume de transactions – titres à revenu fixe	120 226	143 155
		Volume de transactions – actions et autres titres	201 839	157 635
11	Complexité ⁽⁷⁾	Montant notionnel des dérivés de gré à gré ⁽⁴⁾	598 563	695 212
12		Actifs de niveau 3	5 732	5 089
13		Négociations et titres disponibles à la vente ⁽⁴⁾	5 447	5 553

⁽¹⁾ Les indicateurs d'importance systémique mondiale reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et les directives du CBCB de janvier 2022, et sont présentés conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier* de janvier 2024.

⁽²⁾ Représente le niveau d'interaction de l'institution hors du Canada.

⁽³⁾ Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de l'institution selon les règles de ratio de levier de l'AMF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

⁽⁴⁾ Incluant les activités d'assurance.

⁽⁵⁾ Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

⁽⁶⁾ Représente la mesure dans laquelle les services du Mouvement Desjardins pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

⁽⁷⁾ Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de l'institution visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

Les notes complémentaires 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

Biens sous gestion et sous administration

Au 31 mars 2025, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 614,6 G\$, soit une augmentation de 13,7 G\$, ou de 2,3 %, depuis le 31 décembre 2024. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 107,0 G\$ au 31 mars 2025, ce qui représente une augmentation de 2,8 G\$, ou de 2,7 %, depuis le 31 décembre 2024. La hausse des biens sous gestion et sous administration s'explique par la croissance du volume de biens gérés et administrés.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'aux risques réglementaires.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des trois premiers mois de l'exercice 2025, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 58 à 98 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 54 à 57 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement, sauf pour la situation économique tel que précisé dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion. De plus, le texte qui suit constitue une mise à jour du rapport de gestion annuel 2024.

FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Mise à jour sur le conflit commercial avec les États-Unis et répercussions sur l'économie et les marchés financiers

L'administration Trump a commencé à mettre en place sa politique commerciale protectionniste. Jusqu'à maintenant, pratiquement chaque annonce en ce sens a fait place à des pauses temporaires ou à des exemptions. La situation demeure très incertaine. Il y aura des effets directs négatifs sur le commerce mondial et sur l'activité économique, voire des récessions, un peu partout sur la planète, y compris au Canada, au Québec et en Ontario. De plus, le conflit commercial et ses nombreux tarifs douaniers entraîneront inévitablement une augmentation des prix de plusieurs biens importés. L'impact sur les entreprises et les consommateurs est toutefois très incertain et l'ampleur de l'accélération de l'inflation totale est difficile à prévoir. Par ailleurs, la volatilité sur les marchés financiers s'est fortement accrue récemment et la situation pourrait rapidement empirer en fonction de l'incertitude liée aux politiques américaines, mais aussi en raison de la conjoncture économique. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins surveille et analyse les évolutions de la situation afin d'identifier les mesures appropriées pour atténuer les éventuelles répercussions sur ses activités et sur les membres et clients.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, incluant l'imposition de tarifs et de mesures de représailles, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

L'imposition des tarifs douaniers ainsi que les potentiels impacts sur nos membres et clients pourraient affecter la capacité de remboursement d'un débiteur. Cependant, le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques. De plus, les membres et clients affectés dans ce contexte peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

Qualité du portefeuille de prêts

Au 31 mars 2025, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 403 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 119 M\$, pour un total de 1 522 M\$ en hausse de 102 M\$ par rapport au 31 décembre 2024. Cette variation reflète une migration de la qualité du crédit et une évolution défavorable des perspectives économiques, liée notamment à l'imposition des tarifs douaniers de la nouvelle administration américaine, sur les portefeuilles de prêts aux entreprises. Dans les portefeuilles de cartes de crédit, l'incidence défavorable de la hausse du risque et de la mise à jour de l'information prospective ont été compensées en partie par la baisse du volume de ces portefeuilles. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,83 % au terme du premier trimestre de 2025, comparativement à 0,81 % au 31 décembre 2024. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 665 M\$ au 31 mars 2025, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 27,0 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025			Au 31 décembre 2024		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	213 \$	106 \$	319 \$	165 \$	113 \$	278 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	192	34	226	195	36	231
Aux entreprises et aux gouvernements	57	103	160	84	110	194
Total	462 \$	243 \$	705 \$	444 \$	259 \$	703 \$

⁽¹⁾ Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025				Au 31 décembre 2024		
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés bruts ⁽¹⁾					
Hypothécaires résidentiels	183 965 \$	490 \$	0,27 %	32 \$	458 \$	454 \$	424 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 442	269	1,10	182	87	249	84
Aux entreprises et aux gouvernements	89 324	1 700	1,90	451	1 249	1 653	1 233
Total	297 731 \$	2 459 \$	0,83 %	665 \$	1 794 \$	2 356 \$	1 741 \$

⁽¹⁾ Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 48 à 56.

Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le		
	31 mars 2025	31 décembre 2024	31 mars 2024
Prêts dépréciés bruts au début de la période	2 356 \$	2 287 \$	1 964 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	822	846	930
Retours à un état non déprécié	(618)	(668)	(645)
Radiations et recouvrements	(101)	(109)	(98)
Autres variations	—	—	(1)
Prêts dépréciés bruts à la fin de la période	2 459 \$	2 356 \$	2 150 \$

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽²⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 809 \$	97,6 %	97 622 \$	95,0 %	6 134 \$	95,0 %	134 565 \$	95,6 %
Ontario	718	2,3	5 065	5,0	323	5,0	6 106	4,3
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	51	—	—	—	70	0,1
Toutes les régions	31 546 \$	100,0 %	102 738 \$	100,0 %	6 457 \$	100,0 %	140 741 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 décembre 2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	30 514 \$	97,7 %	96 125 \$	95,2 %	6 109 \$	95,1 %	132 748 \$	95,8 %
Ontario	696	2,2	4 874	4,8	318	4,9	5 888	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	48	—	—	—	67	—
Toutes les régions	31 229 \$	100,0 %	101 047 \$	100,0 %	6 427 \$	100,0 %	138 703 \$	100,0 %

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2024							
	Prêts garantis ou assurés ⁽³⁾		Prêts non assurés ⁽⁴⁾		Marges de crédit hypothécaires ⁽⁵⁾		Total	
Québec	28 480 \$	97,9 %	91 206 \$	95,1 %	5 760 \$	94,8 %	125 446 \$	95,8 %
Ontario	594	2,0	4 653	4,9	315	5,2	5 562	4,2
Autres ⁽⁶⁾	19	0,1	43	—	—	—	62	—
Toutes les régions	29 093 \$	100,0 %	95 902 \$	100,0 %	6 075 \$	100,0 %	131 070 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 242 M\$ au 31 mars 2025 (235 M\$ au 31 décembre 2024 et 218 M\$ au 31 mars 2024).

⁽²⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

⁽³⁾ Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire, public ou privé, ou d'un gouvernement.

⁽⁴⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁵⁾ Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁶⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestre

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽¹⁾

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 31 mars 2025			Au 31 décembre 2024			Au 31 mars 2024		
	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré	Prêts non assurés ⁽²⁾	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés ⁽³⁾	Total non assuré
Québec	65,5 %	61,8 %	63,1 %	64,2 %	63,0 %	63,4 %	61,8 %	61,4 %	61,5 %
Ontario	63,7	63,8	63,8	63,6	60,6	62,0	65,8	61,7	63,5
Autres ⁽⁴⁾	78,6	62,2	76,4	57,1	79,9	71,7	79,9	—	79,9
Toutes les régions	65,3 %	61,9 %	63,1 %	64,2 %	63,0 %	63,4 %	62,1 %	61,4 %	61,6 %

⁽¹⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽²⁾ Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽³⁾ Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

⁽⁴⁾ Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels⁽¹⁾⁽²⁾

Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.⁽³⁾

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024		Au 31 mars 2024	
0 à 10 ans	9 447 \$	7,0 %	9 390 \$	7,1 %	9 099 \$	7,3 %
10 à 20 ans	44 279	33,0	43 556	32,9	41 402	33,1
20 à 25 ans	69 230	51,6	68 338	51,7	62 661	50,1
25 à 30 ans	8 276	6,2	7 150	5,4	5 945	4,8
30 à 35 ans	163	0,1	170	0,1	172	0,1
35 ans ou plus ⁽⁴⁾	2 889	2,1	3 672	2,8	5 716	4,6
Tous les amortissements	134 284 \$	100,0 %	132 276 \$	100,0 %	124 995 \$	100,0 %

⁽¹⁾ Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 25,0 % au 31 mars 2025 (23,2 % au 31 décembre 2024 et 24,1 % au 31 mars 2024).

⁽²⁾ Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.

⁽³⁾ La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.

⁽⁴⁾ Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie 35 ans ou plus, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.

Expositions à l'international

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,2 % du total des expositions au 31 mars 2025.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾	Non exposés au risque de marché	
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 128 \$	— \$	7 128 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	46 726	16 628	30 098	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	59 056	—	59 056	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	25 544	22 037	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	296 328	—	296 328	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	29 633	—	29 633	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	8 153	793	7 360	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 333	—	—	15 333	
Total de l'actif	487 946 \$	39 458 \$	433 155 \$	15 333 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	309 379 \$	— \$	309 379 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	35 028	—	35 028	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	18 058	17 451	607	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	23 543	23 325	218	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 119	628	5 491	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	26 113	—	26 113	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	25 096	—	710	24 386	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	5 239	—	5 239	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	39 371	—	—	39 371	
Total du passif et des capitaux propres	487 946 \$	41 404 \$	382 785 \$	63 757 \$	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché			Non exposés au risque de marché	Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation ⁽¹⁾⁽²⁾	Activités autres que de négociation ⁽³⁾		
Actif					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	13 210	28 751	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	—	57 302	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	45	—	45	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	20 159	3 507	—	Taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	7 579	983	6 596	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 856	—	—	15 856	
Total de l'actif	470 942 \$	34 352 \$	420 734 \$	15 856 \$	
Passif et capitaux propres					
Dépôts	300 946 \$	— \$	300 946 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	34 538	—	34 538	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	12 589	660	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	20 459	174	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 112	685	5 427	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	25 329	—	25 329	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	27 483	—	713	26 770	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 962	—	3 962	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	38 690	—	—	38 690	
Total du passif et des capitaux propres	470 942 \$	33 733 \$	371 749 \$	65 460 \$	

⁽¹⁾ Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).

⁽²⁾ Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.

⁽³⁾ Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change et le risque de taux d'intérêt représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le				Pour les trimestres terminés le			
	Au 31 mars 2025	31 mars 2025			31 décembre 2024		31 mars 2024	
		Moyenne	Haut	Bas	Au 31 décembre 2024	Moyenne	Au 31 mars 2024	Moyenne
Actions	0,4 \$	0,4 \$	0,6 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,2 \$
Change	0,9	0,6	2,1	0,2	0,4	0,7	0,4	0,5
Taux d'intérêt	6,1	5,6	8,2	3,0	4,0	4,7	4,4	4,8
Effet de diversification ⁽¹⁾	(1,0)	(0,8)	s. o. ⁽²⁾	s. o. ⁽²⁾	(0,6)	(0,9)	(0,9)	(0,8)
VaR globale	6,4 \$	5,8 \$	8,2 \$	3,1 \$	4,1 \$	4,8 \$	4,2 \$	4,7 \$

⁽¹⁾ Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

⁽²⁾ Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, en hausse de 1,0 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 décembre 2024.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- Cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs.
- Cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour.
- Cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- L'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt.
- Les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt.
- Le comportement des membres et clients dans le choix des produits.
- La marge d'intermédiation financière.
- L'optionnalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles, soit quotidienne, mensuelle ou trimestrielle.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024		Au 31 mars 2024	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾⁽³⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	(23) \$	(1 409) \$	54 \$	(1 213) \$	58 \$	(983) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	61	1 268	(20)	1 104	(53)	837

⁽¹⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽²⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽³⁾ La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres a été révisée au cours de l'année 2024 en fonction de la mise à jour de la *Ligne directrice sur la gestion du risque de taux d'intérêt* de l'AMF. La mesure révisée n'inclut plus d'hypothèse d'échéance pour les capitaux propres. Les données au 31 mars 2024 ont été retraitées à des fins de comparaison.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces ratios conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités, composées d'actifs de haute qualité, est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le CBCB. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de détecter sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est signalée aux dirigeants et dirigeantes concernés en fonction de la nature de l'incident. Ces derniers agiraient à titre de responsables si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre aux responsables de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

Actifs liquides⁽¹⁾

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 411 \$	— \$	6 411 \$	621 \$	5 790 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	63 535	25 933	89 468	40 572	48 896
Autres titres au Canada	5 962	1 330	7 292	1 827	5 465
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	309	15	324	20	304
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	16 664	—	16 664	1 226	15 438
Total	92 881 \$	27 278 \$	120 159 \$	44 266 \$	75 893 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	4 996 \$	— \$	4 996 \$	469 \$	4 527 \$
Valeurs mobilières					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	56 336	24 296	80 632	32 487	48 145
Autres titres au Canada	6 034	1 468	7 502	2 024	5 478
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	321	7	328	9	319
Prêts					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 334	—	17 334	1 691	15 643
Total	85 021 \$	25 771 \$	110 792 \$	36 680 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.

Actifs liquides non grevés par entités⁽¹⁾

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Fédération	51 027 \$	49 022 \$
Réseau des caisses	21 818	22 303
Autres entités	3 048	2 787
Total	75 893 \$	74 112 \$

⁽¹⁾ À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

Actifs grevés

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

Actifs grevés

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 128 \$	— \$	7 128 \$	193 \$	621 \$	5 597 \$	717 \$
Valeurs mobilières	105 827	38 105	143 932	55 174	349	52 387	36 022
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	25 544	—	25 544	—	—	—	25 544
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	296 328	—	296 328	40 040	—	72 552	183 736
Actif net des fonds distincts	29 633	—	29 633	—	—	—	29 633
Autres actifs	23 486	—	23 486	—	—	—	23 486
Total	487 946 \$	38 105 \$	526 051 \$	95 407 \$	970 \$	130 536 \$	299 138 \$

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)				Répartition des actifs totaux			
				Actifs grevés		Actifs non grevés	
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Donnés en garantie	Autres ⁽¹⁾	Pouvant être donnés en garantie	Autres ⁽²⁾
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977 \$	— \$	5 977 \$	189 \$	469 \$	4 338 \$	981 \$
Valeurs mobilières	99 308	30 024	129 332	41 438	314	50 964	36 616
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 666	—	23 666	—	—	—	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	289 597	—	289 597	39 159	—	70 727	179 711
Actif net des fonds distincts	28 959	—	28 959	—	—	—	28 959
Autres actifs	23 435	—	23 435	—	—	—	23 435
Total	470 942 \$	30 024 \$	500 966 \$	80 786 \$	783 \$	126 029 \$	293 368 \$

⁽¹⁾ Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

⁽²⁾ Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio de liquidité à court terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 31 mars 2025		Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2024
	Valeur non pondérée ⁽²⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne ⁽³⁾)
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	63 085 \$	58 052 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	102 545 \$	8 095	7 870
Dépôts stables	49 450	1 484	1 478
Dépôts moins stables	53 095	6 611	6 392
Financement de gros non garanti, dont :	46 568	21 566	19 999
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	16 471	3 967	3 869
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	20 921	8 423	7 519
Dettes non garanties	9 176	9 176	8 611
Financement de gros garanti	s. o.	157	182
Exigences supplémentaires, dont :	29 026	4 946	5 142
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 280	1 274	1 275
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	161	161	526
Facilités de crédit et de liquidité	27 585	3 511	3 341
Autres obligations de financement contractuelles	3 001	1 495	1 602
Autres obligations de financement conditionnelles	95 855	2 727	2 670
Total des sorties de trésorerie	s. o.	38 986 \$	37 465 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	19 792 \$	754 \$	810 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 010	1 505	1 473
Autres entrées de trésorerie	28	28	20
Total des entrées de trésorerie	22 830 \$	2 287 \$	2 303 \$
		Valeur ajustée totale⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale⁽⁵⁾
Total des actifs liquides de haute qualité		63 085 \$	58 052 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		36 699	35 162
Ratio de liquidité à court terme		172 %	165 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 172 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 63,1 G\$ (58,1 G\$ au 31 décembre 2024) dont 95 % (95 % au 31 décembre 2024) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée	31 décembre
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		2024
Élément de financement stable disponible (FSD)						Valeur pondérée
Fonds propres	38 743 \$	— \$	— \$	4 250 \$	42 993 \$	40 589 \$
Fonds propres réglementaires	38 743	—	—	4 250	42 993	40 589
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	81 654	55 668	19 207	39 503	182 025	179 815
Dépôts stables	45 600	8 967	4 416	11 812	67 845	68 469
Dépôts moins stables	36 054	46 701	14 791	27 691	114 180	111 346
Financement de gros	30 704	50 630	5 925	27 671	48 569	46 078
Dépôts opérationnels	17 358	—	—	—	8 679	6 920
Autres financements de gros	13 346	50 630	5 925	27 671	39 890	39 158
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	577	926	17 297	—	—
Autres passifs ⁽²⁾	36 189	—	—	16 280	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.	—	—	4 177	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	36 189	12 103	—	—	—	—
FSD total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	273 587 \$	266 482 \$
Élément de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	729 \$	709 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	20 662	72 706	30 260	181 790	189 865	187 584
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	24 986	—	—	1 249	1 173
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	2 522	—	990	1 242	1 402
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 228	29 551	12 764	77 382	96 602	94 242
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	8 726	7 125	12 114	7 874	8 488
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 377	14 884	16 807	100 546	87 558	87 558
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 377	14 884	16 807	100 546	87 558	87 558
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	57	763	689	2 872	3 214	3 209
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	577	926	17 297	—	—
Autres actifs ⁽²⁾	—	—	—	28 533	14 782	14 899
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽²⁾	s. o.	—	—	611	519	387
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽²⁾	s. o.	—	—	8 080	294	292
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽²⁾	s. o.	—	—	5 873	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	13 969	13 969	14 220
Éléments hors bilan ⁽²⁾	s. o.	—	—	122 445	3 279	3 277
FSE total	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	208 655 \$	206 469 \$
Ratio de liquidité à long terme	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	131 %	129 %

⁽¹⁾ À l'exclusion des filiales d'assurance.

⁽²⁾ Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2025, le ratio NSFR se situe à 131 %, comparativement à 129 % au 31 décembre 2024. Cette augmentation est le résultat de l'évolution trimestrielle des dépôts et du financement à long terme.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 309,4 G\$ au 31 mars 2025, en hausse de 8,4 G\$ depuis le 31 décembre 2024. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des trois premiers mois de 2025, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant la période. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 31 mars 2025

	Montant maximal autorisé
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à moyen terme (canadiens) ⁽¹⁾	13 milliards de dollars
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) ⁽¹⁾	13 milliards d'euros
Billets à moyen terme (australiens) ⁽¹⁾	3 milliards de dollars australiens
Obligations sécurisées (multidevises) ⁽¹⁾⁽²⁾	26 milliards de dollars
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) ⁽¹⁾	7 milliards de dollars

⁽¹⁾ Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

⁽²⁾ Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 31 mars 2025							Au 31 décembre 2024	
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	
Billets à escompte au porteur	2 611 \$	704 \$	32 \$	— \$	3 347 \$	— \$	— \$	3 347 \$	2 678 \$
Papier commercial	8 776	3 466	2 747	—	14 989	—	—	14 989	15 942
Billets à moyen terme	—	—	1 078	3 511	4 589	2 520	8 696	15 805	15 970
Titrisation de créances hypothécaires	—	442	130	924	1 496	1 459	15 717	18 672	16 722
Obligations sécurisées	—	—	779	1 437	2 216	5 117	9 947	17 280	15 430
Obligations subordonnées	—	988	—	—	988	—	4 251	5 239	3 962
Total	11 387 \$	5 600 \$	4 766 \$	5 872 \$	27 625 \$	9 096 \$	38 611 \$	75 332 \$	70 704 \$
dont :									
Garantis	— \$	442 \$	909 \$	2 361 \$	3 712 \$	6 576 \$	25 664 \$	35 952 \$	32 152 \$
Non garantis	11 387	5 158	3 857	3 511	23 913	2 520	12 947	39 380	38 552

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros a augmenté de 4,6 G\$ par rapport au 31 décembre 2024. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de la titrisation de créances hypothécaires ainsi que des émissions d'obligations sécurisées et subordonnées. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024	
Dollars canadiens	32 495 \$	43,1 %	28 463 \$	40,3 %
Dollars américains	24 843	33,0	27 382	38,7
Euros	11 108	14,8	9 762	13,8
Autres	6 886	9,1	5 097	7,2
Total	75 332 \$	100,0 %	70 704 \$	100,0 %

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,4 G\$ au cours des trois premiers mois de 2025. De plus, la Fédération a procédé aux émissions suivantes :

- Le 14 janvier 2025, d'un montant total de 750 M d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 15 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.
- Le 24 janvier 2025, d'un montant total de 1 250 M de dollars canadiens de billets admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.
- Le 27 janvier 2025, d'un montant total de 600 M de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.
- Le 29 janvier 2025, d'un montant total de 175 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 51,8 G\$ au 31 mars 2025, comparativement à 48,1 G\$ au 31 décembre 2024. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujéti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Fait saillant des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 26 mars 2025, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ». Cette évaluation reflète la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération.

Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts ⁽¹⁾	AA	AA	Aa1	A+
Dettes à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dettes à moyen et long termes de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne ⁽²⁾	AA	AA	Aa2	A+
Dettes à moyen et long termes de premier rang ⁽³⁾	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

⁽¹⁾ Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

⁽²⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

⁽³⁾ Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 16 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des actifs de contrats de réassurance et des passifs des contrats d'assurance.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 31 mars 2025

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 891 \$	232 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	7 128 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	246	1 626	1 253	708	1 355	3 103	8 465	24 496	5 474	46 726
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	308	2 033	2 340	1 351	789	13 254	23 772	13 733	1 476	59 056
Titres au coût amorti	—	—	—	—	2	2	5	36	—	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de vente	22 326	1 391	1 261	298	35	—	—	—	233	25 544
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 790	7 340	10 564	11 528	9 861	47 021	82 512	3 915	7 434	183 965
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	53	60	118	179	210	1 034	4 874	8 522	9 392	24 442
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	28 368	10 231	5 954	8 475	7 363	8 786	9 047	1 807	9 293	89 324
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 403)	(1 403)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	29 633	29 633
Instruments financiers dérivés	547	398	406	510	269	1 651	4 034	338	—	8 153
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 504	6	—	—	—	—	—	—	734	2 244
Actifs des contrats de réassurance	59	77	68	61	54	185	364	888	177	1 933
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	448	448
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	809	809
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 458	1 458
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 259	1 259
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 264	1 264
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	673	673
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 058	1 058
Autres actifs – Autres	1 272	404	260	60	23	30	71	11	1 460	3 591
Total de l'actif	65 364 \$	23 798 \$	22 224 \$	23 170 \$	19 961 \$	75 066 \$	133 144 \$	53 746 \$	71 473 \$	487 946 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	9 679 \$	8 622 \$	15 141 \$	11 940 \$	6 304 \$	16 556 \$	22 106 \$	773 \$	73 539 \$	164 660 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	15 639	6 687	6 247	4 617	3 683	10 465	24 540	11 617	60 949	144 444
Institutions de dépôts ⁽³⁾	1	—	2	1	—	1	1	—	269	275
Passifs des contrats d'assurance	922	733	830	774	726	2 383	5 102	19 605	3 953	35 028
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	434	801	446	773	455	1 137	3 864	10 145	3	18 058
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	21 685	1 853	—	—	—	—	—	—	5	23 543
Instruments financiers dérivés	496	345	295	426	168	1 140	3 013	236	—	6 119
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 261	9	—	—	—	—	—	—	10 245	12 515
Obligations locatives	7	11	17	20	17	65	163	239	—	539
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	—	2	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	26 113	26 113
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	710	710
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	520	520
Autres passifs – Autres	3 474	1 394	707	516	691	693	994	177	2 129	10 775
Obligations subordonnées	—	988	—	—	—	—	—	4 251	—	5 239
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	39 371	39 371
Total du passif et des capitaux propres	54 598 \$	21 443 \$	23 686 \$	19 068 \$	12 044 \$	32 442 \$	59 787 \$	47 072 \$	217 806 \$	487 946 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 940 \$	1 078 \$	2 094 \$	1 369 \$	2 223 \$	6 904 \$	15 299 \$	514 \$	112 407 \$	143 828 \$
Lettres de crédit documentaire	6	4	1	—	1	—	—	—	—	12
Garanties et lettres de crédit de soutien	851	373	506	535	395	136	46	42	3	2 887

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2024

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 579 \$	391 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	287	1 050	2 716	895	1 844	2 674	6 111	21 105	5 279	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	705	1 636	2 065	3 139	1 408	11 204	23 322	12 089	1 734	57 302
Titres au coût amorti	—	—	—	—	2	1	6	36	—	45
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	18 464	1 206	3 136	445	196	—	—	—	219	23 666
Prêts										
Hypothécaires résidentiels ⁽²⁾	3 159	5 005	10 277	10 698	11 844	46 284	81 483	3 794	7 376	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽²⁾	36	69	147	163	215	1 049	4 797	8 531	9 676	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements ⁽²⁾	26 744	9 030	7 155	5 938	7 990	9 400	9 497	1 684	8 876	86 314
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 320)	(1 320)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	28 959	28 959
Instruments financiers dérivés	485	551	732	374	401	1 325	3 465	246	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 309	13	—	—	—	—	—	—	774	3 096
Actifs des contrats de réassurance	42	88	76	63	59	183	375	890	129	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	817	817
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 486	1 486
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 255	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 241	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	724	724
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	986	986
Autres actifs – Autres	1 245	200	287	41	19	20	62	12	1 410	3 296
Total de l'actif	59 055 \$	19 239 \$	26 593 \$	21 756 \$	23 978 \$	72 140 \$	129 118 \$	48 387 \$	70 676 \$	470 942 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers ⁽³⁾	5 956 \$	4 781 \$	13 730 \$	15 097 \$	12 029 \$	15 878 \$	20 486 \$	642 \$	72 880 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements ⁽³⁾	18 584	10 070	3 635	3 186	4 592	9 654	24 233	8 942	56 327	139 223
Institutions de dépôts ⁽³⁾	2	1	—	2	1	1	1	—	236	244
Passifs des contrats d'assurance	887	854	846	734	717	2 275	5 035	19 312	3 878	34 538
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁴⁾	90	213	653	287	201	1 169	3 452	7 160	24	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 617	10	—	—	—	—	—	—	6	20 633
Instruments financiers dérivés	109	355	691	307	332	1 050	2 965	303	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	4 499	5	—	—	—	—	—	—	9 691	14 195
Obligations locatives	6	11	17	19	17	65	162	237	—	534
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	—	1	2	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	25 329	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	713	713
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	454	454
Autres passifs – Autres	3 796	1 820	1 393	543	360	561	984	159	1 934	11 550
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 962	—	3 962
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	38 690	38 690
Total du passif et des capitaux propres	54 546 \$	18 120 \$	20 966 \$	20 175 \$	18 250 \$	30 655 \$	57 322 \$	40 746 \$	210 162 \$	470 942 \$
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit ⁽⁵⁾	1 580 \$	782 \$	1 321 \$	1 845 \$	1 594 \$	7 728 \$	16 133 \$	519 \$	111 569 \$	143 071 \$
Lettres de crédit documentaire	5	1	2	1	—	—	—	—	—	9
Garanties et lettres de crédit de soutien	195	105	571	719	521	547	57	42	3	2 760

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement Desjardins. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2025, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée à la page 99 du rapport de gestion annuel 2024 du Mouvement.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants et dirigeantes à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs et administratrices, à ses principaux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et dirigeantes ainsi que les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2024.

La note complémentaire 31 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 133 à 153 du rapport annuel 2024.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 100 à 106 du rapport de gestion annuel 2024 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces méthodes comptables au cours des trois premiers mois de 2025.

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires de la période de 3 mois terminée le 31 mars 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des états financiers combinés intermédiaires de la période de 3 mois terminée le 31 mars 2025. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2024, sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 153 du rapport annuel 2024. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

Informations financières de la CDO

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025			Au 31 décembre 2024		
	Bilan combiné Mouvement Desjardins			Bilan combiné Mouvement Desjardins		
	CDO		% proportion	CDO		% proportion
Total de l'actif	14 582	\$ 487 946	\$ 3,0 %	14 051	\$ 470 942	\$ 3,0 %
Total du passif	13 712	448 575	3,1	13 193	432 252	3,1
Total des capitaux propres	870	39 371	2,2	858	38 690	2,2

Pour les périodes de trois mois terminées le

(en millions de dollars et en pourcentage)	31 mars 2025			31 décembre 2024			31 mars 2024		
	État combiné du résultat Mouvement Desjardins			État combiné du résultat Mouvement Desjardins			État combiné du résultat Mouvement Desjardins		
	CDO		% proportion	CDO		% proportion	CDO		% proportion
Revenu net total	62	\$ 3 682	\$ 1,7 %	67	\$ 3 958	\$ 1,7 %	55	\$ 3 564	\$ 1,5 %
Excédents avant ristournes aux membres	11	738	1,5	21	826	2,5	9	855	1,1
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	8	654	1,2	18	742	2,4	6	774	0,8

GLOSSAIRE

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises. Correspond à la moyenne des soldes à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Ajustement à l'évaluation de crédit (AEC)

Ajustement appliqué à la valeur des dérivés négociés de gré à gré, pour refléter la possibilité que la contrepartie n'honore pas ses engagements contractuels, et que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de recevoir la totalité des valeurs exigibles.

Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

Approche standard– Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

– Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

– Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont également inclus dans les biens sous administration.

Billets subordonnés FPUNV

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Catastrophe et événement majeur**- Catastrophe**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

- Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Contrat de réassurance

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coussin contracyclique

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dépôts moyens

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Engagements

- **Engagement direct**
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- **Engagement indirect**
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Exposition hors bilan

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

Exposition inutilisée

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Exposition utilisée

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Indice de productivité - Particuliers et Entreprises

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Levier opérationnel

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

Marge nette d'intérêts

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

Marge sur services contractuels (MSC)

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Parts de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passif moyen

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Passif moyen portant intérêt

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Passifs des contrats d'assurance

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

Perte en cas de défaut (PCD)

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Perte sur contrats déficitaires

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt déprécié brut

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

Prêts bruts moyens

Correspondent à la moyenne des prêts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts dépréciés bruts/prêts bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts bruts.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Prêts et acceptations nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prêts nets moyens

Correspondent à la moyenne des prêts, nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime d'assurance collective

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

Prime d'assurance individuelle

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes souscrites directes

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

Probabilité de défaut (PD)

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision pour pertes de crédit

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

Ratio TLAC

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

Risque d'assurance

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités et dépenses y afférentes soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance de dommages aux personnes physiques et morales.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

Risque de fraude et crimes financiers

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

Risque de marché

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Risque de protection des renseignements personnels

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

Risque juridique et réglementaire

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Risque stratégique

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Ristourne aux membres

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts bruts moyens.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'imposition effectif sur les excédents après ristournes aux membres

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents après ristournes aux membres exprimée en pourcentage des excédents après ristournes aux membres.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

Valeur à risque (VaR)

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

TABLE DES MATIÈRES

57	États financiers combinés	63	Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés
58	Bilan combiné	63	Note 1 Mode de présentation
59	État combiné du résultat	63	Note 2 Méthodes comptables
60	État combiné du résultat global	64	Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
61	État combiné des variations des capitaux propres	66	Note 4 Juste valeur des instruments financiers
62	Tableau combiné des flux de trésorerie	71	Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
		78	Note 6 Dépôts et obligations subordonnées
		78	Note 7 Contrats d'assurance et de réassurance
		84	Note 8 Cumul des autres éléments du résultat global
		85	Note 9 Gestion du capital
		86	Note 10 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
		87	Note 11 Information sectorielle

Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		7 128 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		46 726	41 961
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		59 056	57 302
Titres au coût amorti		45	45
		105 827	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		25 544	23 666
Prêts	5		
Hypothécaires résidentiels		183 965	179 920
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 442	24 683
Aux entreprises et aux gouvernements		89 324	86 314
		297 731	290 917
Provision pour pertes de crédit	5	(1 403)	(1 320)
		296 328	289 597
Actif net des fonds distincts		29 633	28 959
Autres actifs			
Instruments financiers dérivés		8 153	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		2 244	3 096
Actifs des contrats de réassurance	7	1 933	1 905
Actifs au titre de droits d'utilisation		448	454
Immeubles de placement		809	817
Immobilisations corporelles		1 458	1 486
Goodwill		596	596
Immobilisations incorporelles		1 259	1 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 264	1 241
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		673	724
Actifs d'impôt différé		1 058	986
Autres		3 591	3 296
		23 486	23 435
TOTAL DE L'ACTIF		487 946 \$	470 942 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	6		
Particuliers		164 660 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements		144 444	139 223
Institutions de dépôts		275	244
		309 379	300 946
Passifs des contrats d'assurance	7	35 028	34 538
Autres passifs			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		18 058	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		23 543	20 633
Instruments financiers dérivés		6 119	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		12 515	14 195
Obligations locatives		539	534
Passifs des contrats de réassurance	7	37	37
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement		26 113	25 329
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		710	713
Passifs d'impôt différé		520	454
Autres		10 775	11 550
		98 929	92 806
Obligations subordonnées	6	5 239	3 962
TOTAL DU PASSIF		448 575	432 252
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		4 685	4 731
Excédents non répartis		3 864	3 319
Cumul des autres éléments du résultat global	8	715	256
Réserves		29 551	29 481
		38 815	37 787
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		38 815	37 787
Participations ne donnant pas le contrôle		556	903
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		39 371	38 690
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		487 946 \$	470 942 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
		2025	2024
REVENU D'INTÉRÊTS⁽¹⁾			
Prêts		3 794 \$	3 620 \$
Valeurs mobilières		627	637
		4 421	4 257
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		1 903	1 975
Obligations subordonnées		48	35
Autres		503	514
		2 454	2 524
REVENU NET D'INTÉRÊTS	10	1 967	1 733
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE			
Revenus des activités d'assurance		2 991	2 752
Charges afférentes aux activités d'assurance		(2 650)	(2 351)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(51)	8
		290	409
RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET			
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance ⁽¹⁾		639	(39)
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(487)	375
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		22	(26)
	7	174	310
REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE		464	719
AUTRES REVENUS			
Frais de service sur les dépôts et les paiements		137	126
Commissions sur les prêts et les cartes		262	262
Services de courtage et de fonds de placement		391	376
Honoraires de gestion et de services de garde		248	199
Autres revenus (pertes) nets de placement ⁽¹⁾	10	61	17
Revenus de change		97	48
Autres		55	84
		1 251	1 112
REVENU NET TOTAL		3 682	3 564
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT	5	210	133
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Salaires et avantages du personnel		1 422	1 352
Honoraires		204	168
Technologie		316	290
Commissions		206	209
Frais d'occupation		97	99
Communications		96	74
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		50	37
Autres		345	327
Frais autres que d'intérêts bruts		2 736	2 556
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(233)	(245)
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS		2 503	2 311
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		969	1 120
Impôts sur les excédents		231	265
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES		738	855
Ristournes aux membres		113	110
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(29)	(29)
EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES		654 \$	774 \$
dont :			
Part revenant au Groupe		649 \$	740 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		5	34

⁽¹⁾ Comprend des revenus d'intérêts de 4 389 M\$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025 (4 269 M\$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024) qui ont été calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

État combiné du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2025	2024
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	654 \$	774 \$
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(41)	192
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	97
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	(7)
	(32)	282
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	254	5
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(98)	15
	156	20
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	255	(340)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	48	63
	303	(277)
	459	(257)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	427	25
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	1 081 \$	799 \$
dont :		
Part revenant au Groupe	1 074 \$	764 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	7	35

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2025	2024
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	(14) \$	69 \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3	20
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	(1)
	(10)	88
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés	91	2
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(36)	4
	55	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	92	(122)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	17	23
	109	(99)
	164	(93)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	154 \$	(5) \$

État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars

	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	4 731 \$	3 319 \$	256 \$	624 \$	3 522 \$	25 335 \$	29 481 \$	37 787 \$	903 \$	38 690 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	649	—	—	—	—	—	649	5	654
Autres éléments du résultat global de la période	—	(34)	459	—	—	—	—	425	2	427
Résultat global de la période	—	615	459	—	—	—	—	1 074	7	1 081
Autres variations nettes du capital social	(46)	—	—	—	—	—	—	(46)	—	(46)
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(90)	(90)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	(264)	(264)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(70)	—	22	—	48	70	—	—	—
SOLDE AU 31 MARS 2025	4 685 \$	3 864 \$	715 \$	646 \$	3 522 \$	25 383 \$	29 551 \$	38 815 \$	556 \$	39 371 \$
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	740	—	—	—	—	—	740	34	774
Autres éléments du résultat global de la période	—	279	(255)	—	—	—	—	24	1	25
Résultat global de la période	—	1 019	(255)	—	—	—	—	764	35	799
Autres variations nettes du capital social	5	—	—	—	—	—	—	5	—	5
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(25)	(25)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(10)	—	8	(5)	7	10	—	—	—
SOLDE AU 31 MARS 2024	4 736 \$	3 677 \$	(963) \$	624 \$	3 523 \$	22 647 \$	26 794 \$	34 244 \$	925 \$	35 169 \$

⁽¹⁾ Le 1^{er} janvier 2025, par le biais de l'une de ses filiales, le Mouvement Desjardins a procédé au rachat de 464 M\$ en actions privilégiées et a émis 200 M\$ en actions privilégiées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2025	2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédents d'exploitation	969 \$	1 120 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	120	120
Amortissement des primes et des escomptes	—	18
Dotation à la provision pour pertes de crédit	210	133
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(3)	9
Autres	21	(18)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 765)	(564)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(1 878)	(4 036)
Prêts	(6 974)	(3 264)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	462	(360)
Instruments financiers dérivés, montant net	(538)	(492)
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	(828)	906
Dépôts	8 433	1 860
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 809	570
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	2 910	5 922
Autres	(558)	(638)
Impôts versés sur les excédents	(588)	(161)
	1 802	1 125
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'obligations subordonnées	1 246	—
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(11)	(3)
Remboursement d'obligations locatives	(20)	(22)
Autres variations nettes du capital social	(46)	5
Rémunération sur le capital social	(266)	(293)
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(264)	—
Dividendes versés	(90)	(25)
	549	(338)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(8 373)	(9 275)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	6 088	4 505
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	1 136	3 202
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(84)	(97)
Produits de cession (acquisitions) de participations dans les entreprises mises en équivalence	(8)	(14)
Distributions reçues de participations dans les entreprises mises en équivalence	8	9
Autres activités d'investissement	33	54
	(1 200)	(1 616)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 151	(829)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	5 977	8 987
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	7 128 \$	8 158 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts versés	1 969 \$	1 899 \$
Intérêts reçus	4 098	3 972
Dividendes reçus	59	49

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 13 mai 2025.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Le contexte économique, fortement impacté par l'incertitude entourant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, continue d'avoir une incidence sur les jugements posés, ainsi que sur les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction aux fins de l'établissement des états financiers combinés intermédiaires de la période de 3 mois terminée le 31 mars 2025. Les jugements, estimations et hypothèses qui seront formulés pour les prochaines périodes seront réévalués à la lumière de l'évolution de ce contexte hautement incertain et pourraient donc différer de ceux qui ont été formulés pour la préparation des présents états financiers combinés intermédiaires. Le Mouvement Desjardins suit de près l'évolution de la situation et son incidence sur ses résultats et sur sa situation financière.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2024, sont décrites à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 mars 2025						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	254 \$	33 \$	200 \$	— \$	6 641 \$	7 128 \$
Valeurs mobilières	25 778	20 948	57 580	1 476	45	105 827
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	25 544	25 544
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 666	—	—	294 662	296 328
Actif net des fonds distincts	29 924	—	—	—	(291)	29 633
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	8 153	—	—	—	—	8 153
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 244	2 244
Autres	—	—	—	—	2 482	2 482
Total des actifs financiers	64 109 \$	22 647 \$	57 780 \$	1 476 \$	331 327 \$	477 339 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	1 729 \$	— \$	— \$	307 650 \$	309 379 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	18 058	—	—	—	—	18 058
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	23 543	23 543
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 119	—	—	—	—	6 119
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	12 515	12 515
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	26 113	26 113
Autres	33	—	—	—	7 237	7 270
Obligations subordonnées	—	—	—	—	5 239	5 239
Total des passifs financiers	24 210 \$	1 729 \$	— \$	— \$	382 297 \$	408 236 \$

⁽¹⁾ Au 31 mars 2025, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 23 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 591 M\$ à l'actif et de 72 M\$ au passif.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti ⁽¹⁾	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2024						
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	308 \$	47 \$	500 \$	— \$	5 122 \$	5 977 \$
Valeurs mobilières	21 535	20 426	55 568	1 734	45	99 308
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	23 666	23 666
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 662	—	—	287 935	289 597
Actif net des fonds distincts	29 167	—	—	—	(208)	28 959
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	7 579	—	—	—	—	7 579
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 096	3 096
Autres	—	—	—	—	2 282	2 282
Total des actifs financiers	58 589 \$	22 135 \$	56 068 \$	1 734 \$	321 938 \$	460 464 \$
Passifs financiers						
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	— \$	299 278 \$	300 946 \$
Autres passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	—	—	—	—	13 249
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	20 633	20 633
Instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 112	—	—	—	—	6 112
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	14 195	14 195
Passif net des fonds distincts – Contrats d'investissement	—	—	—	—	25 329	25 329
Autres	25	—	—	—	7 090	7 115
Obligations subordonnées	—	—	—	—	3 962	3 962
Total des passifs financiers	19 386 \$	1 668 \$	— \$	— \$	370 487 \$	391 541 \$

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 16 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽²⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 1 102 M\$ à l'actif et de 204 M\$ au passif.

Aucun reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2025 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières	45 \$	39 \$	45 \$	39 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	294 662	295 713	287 935	288 553
Passifs financiers				
Dépôts	307 650	309 926	299 278	301 925
Obligations subordonnées	5 239	5 370	3 962	4 040
Autres passifs – Autres	1 815	1 784	1 778	1 753

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 31 mars 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	126 \$	161 \$	— \$	287 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	11 772	—	—	11 772
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	16 227	565	—	16 792
Corps scolaires ou publics au Canada	12	69	—	81
Administrations publiques à l'étranger	703	—	—	703
Autres titres de créance	—	11 408	448	11 856
Titres de participation	2 148	386	2 988	5 522
	30 862	12 428	3 436	46 726
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 070	1 070
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	596	596
	—	—	1 666	1 666
Actif net des fonds distincts	8 320	20 846	758	29 924
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	459	—	459
Contrats de change	—	2 119	—	2 119
Autres contrats	—	5 575	—	5 575
	—	8 153	—	8 153
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	39 308	41 588	5 860	86 756
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	43	157	—	200
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	12 557	8 282	—	20 839
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	23 663	4 216	—	27 879
Corps scolaires ou publics au Canada	—	41	—	41
Administrations publiques à l'étranger	93	—	—	93
Autres titres de créance	—	8 728	—	8 728
Titres de participation	1 390	—	86	1 476
	37 703	21 267	86	59 056
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	37 746	21 424	86	59 256
Total des actifs financiers	77 054 \$	63 012 \$	5 946 \$	146 012 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 729 \$	— \$	1 729 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	16 647	1 411	—	18 058
Autres	—	—	33	33
	16 647	3 140	33	19 820
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	349	—	349
Contrats de change	—	519	—	519
Autres contrats	—	5 251	—	5 251
	—	6 119	—	6 119
Total des passifs financiers	16 647 \$	9 259 \$	33 \$	25 939 \$

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 \$	326 \$	— \$	355 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 852	—	—	8 852
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 575	579	—	16 154
Corps scolaires ou publics au Canada	12	71	—	83
Administrations publiques à l'étranger	265	—	—	265
Autres titres de créance	—	10 864	416	11 280
Titres de participation	2 113	393	2 821	5 327
	26 817	11 907	3 237	41 961
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 065	1 065
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	597	597
	—	—	1 662	1 662
Actif net des fonds distincts	8 203	20 213	751	29 167
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	345	—	345
Contrats de change	—	1 973	—	1 973
Autres contrats	—	5 261	—	5 261
	—	7 579	—	7 579
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	35 049	40 025	5 650	80 724
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	183	317	—	500
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	10 914	7 762	—	18 676
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	23 063	3 981	—	27 044
Corps scolaires ou publics au Canada	—	41	—	41
Administrations publiques à l'étranger	80	—	—	80
Autres titres de créance	—	9 727	—	9 727
Titres de participation	1 652	—	82	1 734
	35 709	21 511	82	57 302
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	35 892	21 828	82	57 802
Total des actifs financiers	70 941 \$	61 853 \$	5 732 \$	138 526 \$
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts	— \$	1 668 \$	— \$	1 668 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	12 150	1 099	—	13 249
Autres	—	—	25	25
	12 150	2 767	25	14 942
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	433	—	433
Contrats de change	—	662	—	662
Autres contrats	—	5 017	—	5 017
	—	6 112	—	6 112
Total des passifs financiers	12 150 \$	8 879 \$	25 \$	21 054 \$

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2025 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2025, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025								
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières								
Autres titres de créance								
Obligations hypothécaires	238 \$	— \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	(8) \$	232 \$
Autres	178	—	11	—	—	30	(3)	216
Titres de participation	2 821	—	44	—	—	142	(19)	2 988
	3 237	—	57	—	—	172	(30)	3 436
Prêts								
Hypothécaires résidentiels								
Aux entreprises et aux gouvernements	1 065	—	16	—	—	—	(11)	1 070
	597	—	6	—	—	—	(7)	596
	1 662	—	22	—	—	—	(18)	1 666
Actif net des fonds distincts	751	2	(16)	—	(2)	134	(111)	758
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 650	2	63	—	(2)	306	(159)	5 860
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres de participation	82	—	—	(14)	—	18	—	86
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	—	—	(14)	—	18	—	86
Total des actifs financiers	5 732 \$	2 \$	63 \$	(14) \$	(2) \$	324 \$	(159) \$	5 946 \$
Passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	25 \$	— \$	8 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	33 \$
Total des passifs financiers	25 \$	— \$	8 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	33 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024							
Actifs financiers							
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	259 \$	— \$	(2) \$	— \$	— \$	(5) \$	252 \$
Autres	148	—	2	—	4	(1)	153
Titres de participation	2 238	—	16	—	69	(7)	2 316
	2 645	—	16	—	73	(13)	2 721
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	1 102	—	(22)	—	79	(89)	1 070
Aux entreprises et aux gouvernements	602	—	(6)	—	—	(10)	586
	1 704	—	(28)	—	79	(99)	1 656
Actif net des fonds distincts	655	2	4	—	35	(32)	664
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 004	2	(8)	—	187	(144)	5 041
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global							
Titres de participation	85	—	—	7	—	—	92
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	85	—	—	7	—	—	92
Total des actifs financiers	5 089 \$	2 \$	(8) \$	7 \$	187 \$	(144) \$	5 133 \$
Passifs financiers							
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75 \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	78 \$
Total des passifs financiers	75 \$	— \$	3 \$	— \$	— \$	— \$	78 \$

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 29 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 30 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2024.

Prêts

Au 31 mars 2025	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	56 141 \$	15 \$	— \$	56 156 \$
Très faible	73 921	491	—	74 412
Faible	42 924	2 260	—	45 184
Moyen	3 063	2 245	—	5 308
Élevé	4	909	—	913
Défaut	—	432	490	922
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	176 053 \$	6 352 \$	490 \$	182 895 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				1 070
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	176 053 \$	6 352 \$	490 \$	183 965 \$
Provision pour pertes de crédit	(38)	(27)	(32)	(97)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	176 015 \$	6 325 \$	458 \$	183 868 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 106 \$	— \$	— \$	5 106 \$
Très faible	6 301	2	—	6 303
Faible	8 470	829	—	9 299
Moyen	1 200	813	—	2 013
Élevé	12	1 393	—	1 405
Défaut	—	47	269	316
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 089 \$	3 084 \$	269 \$	24 442 \$
Provision pour pertes de crédit	(111)	(258)	(182)	(551)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	20 978 \$	2 826 \$	87 \$	23 891 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	28 138 \$	185 \$	— \$	28 323 \$
Autre que catégorie investissement	49 173	4 870	—	54 043
Sous surveillance	2 030	2 433	—	4 463
En défaut	—	199	1 700	1 899
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	79 341 \$	7 687 \$	1 700 \$	88 728 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				596
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	79 341 \$	7 687 \$	1 700 \$	89 324 \$
Provision pour pertes de crédit	(162)	(142)	(451)	(755)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	79 179 \$	7 545 \$	1 249 \$	88 569 \$
Total des prêts bruts	276 483 \$	17 123 \$	2 459 \$	297 731 \$
Provision pour pertes de crédit	(311)	(427)	(665)	(1 403)
Total des prêts nets	276 172 \$	16 696 \$	1 794 \$	296 328 \$

⁽¹⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Prêts (suite)

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Prêts hypothécaires résidentiels				
Excellent	55 918 \$	35 \$	— \$	55 953 \$
Très faible	72 447	702	—	73 149
Faible	41 024	2 049	—	43 073
Moyen	2 897	2 142	—	5 039
Élevé	4	877	—	881
Défaut	—	306	454	760
Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	178 855 \$
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				1 065
Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts	172 290 \$	6 111 \$	454 \$	179 920 \$
Provision pour pertes de crédit	(39)	(26)	(30)	(95)
Total des prêts hypothécaires résidentiels nets	172 251 \$	6 085 \$	424 \$	179 825 \$
Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	5 269 \$	— \$	— \$	5 269 \$
Très faible	6 458	2	—	6 460
Faible	8 459	758	—	9 217
Moyen	1 266	766	—	2 032
Élevé	11	1 398	—	1 409
Défaut	—	47	249	296
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts	21 463 \$	2 971 \$	249 \$	24 683 \$
Provision pour pertes de crédit	(110)	(234)	(165)	(509)
Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets	21 353 \$	2 737 \$	84 \$	24 174 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	26 548 \$	269 \$	— \$	26 817 \$
Autre que catégorie investissement	47 943	4 727	—	52 670
Sous surveillance	1 892	2 488	—	4 380
En défaut	—	197	1 653	1 850
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	85 717 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾				597
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts	76 383 \$	7 681 \$	1 653 \$	86 314 \$
Provision pour pertes de crédit	(128)	(168)	(420)	(716)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets	76 255 \$	7 513 \$	1 233 \$	85 598 \$
Total des prêts bruts	270 136 \$	16 763 \$	2 356 \$	290 917 \$
Provision pour pertes de crédit	(277)	(428)	(615)	(1 320)
Total des prêts nets	269 859 \$	16 335 \$	1 741 \$	289 597 \$

⁽¹⁾ Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan⁽¹⁾

Au 31 mars 2025	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 781 \$	1 \$	— \$	51 782 \$
Très faible	25 346	31	—	25 377
Faible	9 604	660	—	10 264
Moyen	418	428	—	846
Élevé	5	257	—	262
Défaut	—	18	52	70
Total	87 154 \$	1 395 \$	52 \$	88 601 \$
Provision pour pertes de crédit	(48)	(28)	—	(76)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	87 106 \$	1 367 \$	52 \$	88 525 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	38 340 \$	80 \$	— \$	38 420 \$
Autre que catégorie investissement	17 229	1 482	—	18 711
Sous surveillance	354	340	—	694
En défaut	—	8	293	301
Total	55 923 \$	1 910 \$	293 \$	58 126 \$
Provision pour pertes de crédit	(28)	(15)	—	(43)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	55 895 \$	1 895 \$	293 \$	58 083 \$
Total des éléments hors bilan	143 077 \$	3 305 \$	345 \$	146 727 \$
Provision pour pertes de crédit	(76)	(43)	—	(119)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	143 001 \$	3 262 \$	345 \$	146 608 \$

Au 31 décembre 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Excellent	51 073 \$	— \$	— \$	51 073 \$
Très faible	24 907	21	—	24 928
Faible	9 137	501	—	9 638
Moyen	417	420	—	837
Élevé	6	263	—	269
Défaut	—	9	52	61
Total	85 540 \$	1 214 \$	52 \$	86 806 \$
Provision pour pertes de crédit	(43)	(21)	—	(64)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	85 497 \$	1 193 \$	52 \$	86 742 \$
Entreprises et gouvernements				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	39 409 \$	116 \$	— \$	39 525 \$
Autre que catégorie investissement	16 966	1 394	—	18 360
Sous surveillance	383	380	—	763
En défaut	—	22	364	386
Total	56 758 \$	1 912 \$	364 \$	59 034 \$
Provision pour pertes de crédit	(23)	(13)	—	(36)
Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	56 735 \$	1 899 \$	364 \$	58 998 \$
Total des éléments hors bilan	142 298 \$	3 126 \$	416 \$	145 840 \$
Provision pour pertes de crédit	(66)	(34)	—	(100)
Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	142 232 \$	3 092 \$	416 \$	145 740 \$

⁽¹⁾ Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et des lettres de crédit de soutien.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025				
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	42 \$	26 \$	30 \$	98 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	7	(6)	(1)	—
Étape 2	(2)	3	(1)	—
Étape 3	—	(1)	1	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(2)	2	5	5
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(7)	5	1	(1)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	6	—	—	6
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(1)	(2)	(4)	(7)
	1	1	1	3
Radiations et recouvrements	—	—	1	1
Solde à la fin de la période	43 \$	27 \$	32 \$	102 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	150 \$	255 \$	165 \$	570 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	56	(53)	(3)	—
Étape 2	(22)	35	(13)	—
Étape 3	—	(17)	17	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(16)	19	82	85
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(26)	61	55	90
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	20	—	—	20
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(6)	(11)	(24)	(41)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	(2)	(3)	—	(5)
	4	31	114	149
Radiations et recouvrements	—	—	(97)	(97)
Solde à la fin de la période	154 \$	286 \$	182 \$	622 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	151 \$	181 \$	420 \$	752 \$
<i>Dotations à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	16	(16)	—	—
Étape 2	(12)	16	(4)	—
Étape 3	(1)	(6)	7	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(8)	20	33	45
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	14	(32)	14	(4)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	39	—	—	39
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(11)	(9)	(14)	(34)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	3	—	5
	39	(24)	36	51
Radiations et recouvrements	—	—	(5)	(5)
Solde à la fin de la période	190 \$	157 \$	451 \$	798 \$
Total des soldes à la fin de la période	387 \$	470 \$	665 \$	1 522 \$
Composition				
Prêts	311 \$	427 \$	665 \$	1 403 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	76	43	—	119

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
Hypothécaires résidentiels				
Solde au début de la période	48 \$	33 \$	24 \$	105 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	9	(8)	(1)	—
Étape 2	(2)	4	(2)	—
Étape 3	—	(1)	1	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(3)	3	7	7
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(16)	3	(2)	(15)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	4	—	—	4
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(2)	(2)	(3)	(7)
	(10)	(1)	—	(11)
Radiations et recouvrements	—	—	1	1
Solde à la fin de la période	38 \$	32 \$	25 \$	95 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers				
Solde au début de la période	170 \$	304 \$	140 \$	614 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	66	(63)	(3)	—
Étape 2	(25)	36	(11)	—
Étape 3	(1)	(17)	18	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(13)	15	67	69
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(57)	64	51	58
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	22	—	—	22
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(7)	(16)	(15)	(38)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	—	(1)	—	(1)
	(15)	18	107	110
Radiations et recouvrements	—	—	(95)	(95)
Solde à la fin de la période	155 \$	322 \$	152 \$	629 \$
Aux entreprises et aux gouvernements				
Solde au début de la période	135 \$	88 \$	331 \$	554 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers ⁽¹⁾ :				
Étape 1	12	(11)	(1)	—
Étape 2	(9)	11	(2)	—
Étape 3	—	(3)	3	—
Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾	(3)	8	33	38
Changements des risques, paramètres et modèles ⁽³⁾	(18)	21	(8)	(5)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions ⁽⁴⁾	30	—	—	30
Décomptabilisations et échéances ⁽⁵⁾	(11)	(8)	(4)	(23)
Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾	2	1	—	3
	3	19	21	43
Radiations et recouvrements	—	—	(4)	(4)
Solde à la fin de la période	138 \$	107 \$	348 \$	593 \$
Total des soldes à la fin de la période	331 \$	461 \$	525 \$	1 317 \$
Composition				
Prêts	269 \$	427 \$	525 \$	1 221 \$
Éléments hors bilan ⁽⁷⁾	62	34	—	96

⁽¹⁾ Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

⁽²⁾ Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

⁽³⁾ Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

⁽⁴⁾ Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁵⁾ Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

⁽⁶⁾ Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

⁽⁷⁾ La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers combinés annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Méthodes comptables » et 7 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'environnement macroéconomique reste hautement incertain, en particulier concernant l'évolution des relations commerciales avec les États-Unis, incluant l'imposition de tarifs et de mesures de représailles, les taux d'intérêt et les tensions géopolitiques. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte. Des ajustements experts sont appliqués à l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 mars 2025						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	(0,8) %	1,7 %	1,3 %	1,9 %	(2,9) %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	6,7 %	5,3 %	4,8 %	3,8 %	6,9 %	6,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,8 %	2,1 %	2,8 %	2,6 %	2,2 %	1,4 %
Prix des maisons (variation annualisée)	2,5 %	3,1 %	12,5 %	4,6 %	(15,1) %	3,9 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	140 p.b.	124 p.b.	98 p.b.	81 p.b.	223 p.b.	166 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	7,0 %	6,0 %	16,0 %	7,0 %	(20,0) %	8,0 %

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
Au 31 décembre 2024						
Variables macroéconomiques⁽¹⁾						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,7 %	1,4 %	2,7 %	1,9 %	(1,3) %	0,9 %
Taux de chômage (moyenne)	5,3 %	4,8 %	4,9 %	3,4 %	7,0 %	6,7 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	1,7 %	2,0 %	3,0 %	2,5 %	0,9 %	1,1 %
Prix des maisons (variation annualisée)	4,7 %	3,1 %	11,5 %	5,1 %	(5,7) %	2,4 %
Écart de financement corporatif ⁽²⁾ (moyenne)	118 p.b.	125 p.b.	83 p.b.	75 p.b.	203 p.b.	171 p.b.
Indice boursier S&P/TSX ⁽²⁾ (variation annualisée)	1,0 %	5,0 %	12,0 %	6,0 %	(22,0) %	8,0 %

⁽¹⁾ Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

⁽²⁾ Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Le scénario de base a été révisé à la baisse par rapport à celui publié au 31 décembre 2024. Il prévoit une récession, avec trois baisses trimestrielles consécutives du PIB réel en 2025. Ce scénario prend en compte une hypothèse de tarifs douaniers de 25 % sur la plupart des biens exportés vers les États-Unis, qui pourraient toutefois être réduits en 2026, permettant à l'économie de se redresser. Parallèlement à la détérioration de l'économie en 2025, ce scénario prévoit que le taux de chômage devrait augmenter pour atteindre un sommet d'environ 7 % au Québec. Les tarifs douaniers devraient générer un peu plus d'inflation à court terme, mais la récession amènerait des pressions désinflationnistes se matérialisant plus tard en 2025 et en 2026. La Banque du Canada pourrait donc décréter quelques baisses de taux d'intérêt en 2025 pour soutenir l'économie. Le taux des fonds à un jour atteindrait un creux de 1,75 % et le taux d'escompte serait donc à 2,00 %. Le marché de l'habitation montre des signes de ralentissement dans certaines régions du Canada, mais pas au Québec où la tendance a été à l'accélération récemment. Ce scénario prévoit que le prix moyen des maisons augmentera en 2025 et les années suivantes.

Le scénario pessimiste est un scénario de récession plus sévère, avec quelques trimestres supplémentaires de baisses du PIB réel. Le taux de chômage augmenterait un peu plus que dans le scénario de base et prendrait plus de temps à diminuer en 2026 et 2027. Ce scénario fait aussi l'hypothèse que l'inflation augmenterait davantage à court terme en raison d'un effet plus grand des tarifs douaniers sur les prix à la consommation. En conséquence, cela réduirait la capacité de la Banque du Canada à soutenir l'économie en 2025. L'inflation finirait par diminuer en 2026 et davantage de baisses de taux d'intérêt seraient alors décrétées pour relancer l'économie. Le taux d'escompte atteindrait un creux de 0,75 %. Les prévisions pour le marché de l'habitation sont aussi plus pessimistes dans ce scénario. La plus grande incertitude, notamment sur les taux d'intérêt, pourrait contribuer à un freinage plus rapide des prix des propriétés. Les corrections de prix se situeraient entre 15 et 20 % pour la plupart des régions au Canada, incluant le Québec.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par un rebond plus marqué des investissements. Il suppose que le Canada pourrait éviter l'essentiel des tarifs douaniers et pourrait plutôt bénéficier d'une plus grande intégration à l'économie américaine. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. D'autres éléments, comme une fin rapide des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, pourraient aussi soutenir l'économie mondiale. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait revenir à près de 4 % au Québec d'ici 2027 et continuer de diminuer graduellement à plus long terme. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la Banque du Canada à mettre un terme à la diminution des taux directeurs. Le taux d'escompte serait relevé de 50 points de base d'ici 2026 pour revenir à 3,50 %, ce qui correspond au haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 31 mars 2025 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	857 \$	805 \$
Pondération de 100 % attribuée au scénario :		
De base	847 \$	718 \$
Optimiste	628	644
Pessimiste	1 126	1 071

Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Selon l'IFRS 9	857 \$	805 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	694 \$	672 \$

NOTE 6 – DÉPÔTS ET OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 mars 2025				Au 31 décembre 2024			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	69 397 \$	4 151 \$	91 112 \$	164 660 \$	68 733 \$	4 156 \$	88 590 \$	161 479 \$
Entreprises et gouvernements	60 779	156	83 509	144 444	55 992	303	82 928	139 223
Institutions de dépôts	269	—	6	275	236	—	8	244
	130 445 \$	4 307 \$	174 627 \$	309 379 \$	124 961 \$	4 459 \$	171 526 \$	300 946 \$

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Le 24 janvier 2025, la Fédération a émis des billets subordonnés admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour un montant de 1,25 G\$. Les billets portent intérêts à un taux fixe annuel de 4,264 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) composé quotidiennement majoré de 1,47 % jusqu'à leur échéance le 24 janvier 2035. Ces billets sont rachetables au gré de l'émetteur à compter du 24 janvier 2030 sous réserve de conditions et d'approbation préalable de l'autorité réglementaire.

Le 30 avril 2025, la Fédération a fait part de son intention de racheter, le 26 mai 2025, des billets subordonnés admissibles comme FPUNV d'un montant de 1 G\$, échéant le 26 mai 2030, à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 26 mai 2025, exclusivement.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 31 mars 2025			Au 31 décembre 2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Passifs des contrats d'assurance						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition ⁽¹⁾	27 188 \$	7 881 \$	35 069 \$	27 015 \$	7 576 \$	34 591 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(41)	—	(41)	(53)	—	(53)
	27 147 \$	7 881 \$	35 028 \$	26 962 \$	7 576 \$	34 538 \$
Passifs des contrats de réassurance	37 \$	— \$	37 \$	37 \$	— \$	37 \$
Actifs des contrats de réassurance	1 008 \$	925 \$	1 933 \$	989 \$	916 \$	1 905 \$

⁽¹⁾ Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 469 M\$ (3 569 M\$ au 31 décembre 2024) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 547 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2024) en lien avec les garanties des fonds distincts.

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

Charges financières et revenus de placement

Le tableau suivant présente les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2025			2024		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars						
Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance						
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance						
Contrats d'assurance	436 \$	183 \$	619 \$	(401) \$	182 \$	(219) \$
Contrats de fonds distincts	20	—	20	180	—	180
	456	183	639	(221)	182	(39)
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	15	8	23	69	(11)	58
	471	191	662	(152)	171	19
Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets						
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets						
Intérêts capitalisés	(170)	(54)	(224)	(234)	(67)	(301)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(126)	(64)	(190)	745	53	798
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(18)	—	(18)	(22)	—	(22)
Contrats de fonds distincts	(20)	—	(20)	(180)	—	(180)
Effet de l'atténuation des risques financiers	(24)	—	(24)	99	—	99
Autres	(11)	—	(11)	(19)	—	(19)
	(369)	(118)	(487)	389	(14)	375
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets						
Intérêts capitalisés	8	6	14	5	6	11
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	1	7	8	(32)	(5)	(37)
	9	13	22	(27)	1	(26)
	(360)	(105)	(465)	362	(13)	349
Total	111 \$	86 \$	197 \$	210 \$	158 \$	368 \$
Composé de :						
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat	96 \$	78 \$	174 \$	141 \$	169 \$	310 \$
Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global	15	8	23	69	(11)	58

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025						
Solde du passif au début de la période	21 899 \$	209 \$	369 \$	4 420 \$	118 \$	27 015 \$
Revenus des activités d'assurance						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(269)	—	—	—	—	(269)
Autres contrats	(803)	—	—	—	—	(803)
	(1 072)	—	—	—	—	(1 072)
Charges afférentes aux activités d'assurance						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(14)	292	494	—	772
Amortissement des frais d'acquisition	97	—	—	—	—	97
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	7	—	—	—	7
	97	(7)	292	494	—	876
Résultat des activités d'assurance	(975)	(7)	292	494	—	(196)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	296	3	2	67	1	369
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(679) \$	(4) \$	294 \$	561 \$	1 \$	173 \$
Composants investissements	(542)	—	228	314	—	—
Flux de trésorerie						
Primes et autres sommes reçues	1 491	—	—	—	—	1 491
Frais d'acquisition payés	(141)	—	—	—	—	(141)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(530)	(820)	—	(1 350)
Total des flux de trésorerie	1 350 \$	— \$	(530) \$	(820) \$	— \$	— \$
Solde du passif à la fin de la période	22 028 \$	205 \$	361 \$	4 475 \$	119 \$	27 188 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon Méthode de la répartition des primes				Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024							
Solde du passif au début de la période	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$		25 817 \$
Revenus des activités d'assurance							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(271)	—	—	—	—		(271)
Autres contrats	(745)	—	—	—	—		(745)
	(1 016)	—	—	—	—		(1 016)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(10)	275	506	—		771
Amortissement des frais d'acquisition	85	—	—	—	—		85
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	16	—	—	—		16
	85	6	275	506	—		872
Résultat des activités d'assurance	(931)	6	275	506	—		(144)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(381)	1	2	(10)	(1)		(389)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 312) \$	7 \$	277 \$	496 \$	(1) \$		(533) \$
Composants investissements	(491)	—	197	294	—		—
Flux de trésorerie							
Primes et autres sommes reçues	1 614	—	—	—	—		1 614
Frais d'acquisition payés	(142)	—	—	—	—		(142)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(478)	(808)	—		(1 286)
Total des flux de trésorerie	1 472 \$	— \$	(478) \$	(808) \$	— \$		186 \$
Solde du passif à la fin de la période	20 663 \$	135 \$	334 \$	4 226 \$	112 \$		25 470 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025					
Solde du passif au début de la période	269 \$	196 \$	6 606 \$	505 \$	7 576 \$
Revenus des activités d'assurance	(1 919)	—	—	—	(1 919)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(66)	1 421	58	1 413
Amortissement des frais d'acquisition	285	—	—	—	285
Variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs	—	—	(101)	(54)	(155)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	231	—	—	231
	285	165	1 320	4	1 774
Résultat des activités d'assurance	(1 634)	165	1 320	4	(145)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	109	9	118
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 634) \$	165 \$	1 429 \$	13 \$	(27) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 899	—	—	—	1 899
Frais d'acquisition payés	(319)	—	—	—	(319)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 248)	—	(1 248)
Total des flux de trésorerie	1 580 \$	— \$	(1 248) \$	— \$	332 \$
Solde du passif à la fin de la période	215 \$	361 \$	6 787 \$	518 \$	7 881 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024					
Solde du passif au début de la période	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$
Revenus des activités d'assurance	(1 736)	—	—	—	(1 736)
Charges afférentes aux activités d'assurance					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(81)	1 171	50	1 140
Amortissement des frais d'acquisition	270	—	—	—	270
Variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs	—	—	(51)	(53)	(104)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	173	—	—	173
	270	92	1 120	(3)	1 479
Résultat des activités d'assurance	(1 466)	92	1 120	(3)	(257)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	13	1	14
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(1 466) \$	92 \$	1 133 \$	(2) \$	(243) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	1 704	—	—	—	1 704
Frais d'acquisition payés	(292)	—	—	—	(292)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(1 177)	—	(1 177)
Total des flux de trésorerie	1 412 \$	— \$	(1 177) \$	— \$	235 \$
Solde du passif à la fin de la période	58 \$	316 \$	6 307 \$	505 \$	7 186 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

Activités d'assurance de personnes

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2025	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de la période	18 999 \$	785 \$	2 695 \$	143 \$	22 622 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(52)	(2)	(54)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(11)	—	—	(11)
	—	(11)	(52)	(2)	(65)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(9)	(2)	17	(6)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(2)	(1)	—	—	(3)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(26)	11	—	17	2
	(37)	8	17	11	(1)
Résultat des activités d'assurance	(37)	(3)	(35)	9	(66)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	272	13	13	1	299
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	235 \$	10 \$	(22) \$	10 \$	233 \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	490	—	—	—	490
Frais d'acquisition payés	(43)	—	—	—	(43)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(529)	—	—	—	(529)
Total des flux de trésorerie	(82) \$	— \$	— \$	— \$	(82) \$
Solde du passif à la fin de la période	19 152 \$	795 \$	2 673 \$	153 \$	22 773 \$

NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Activités d'assurance de personnes (suite)

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
Solde du passif au début de la période	18 034 \$	768 \$	2 720 \$	93 \$	21 615 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(53)	(1)	(54)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(11)	—	—	(11)
	—	(11)	(53)	(1)	(65)
Variations liées aux services futurs					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(39)	(9)	52	(4)	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	2	—	—	—	2
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(35)	14	—	24	3
	(72)	5	52	20	5
Résultat des activités d'assurance	(72)	(6)	(1)	19	(60)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(369)	(22)	12	1	(378)
Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat	(441) \$	(28) \$	11 \$	20 \$	(438) \$
Flux de trésorerie					
Primes et autres sommes reçues	650	—	—	—	650
Frais d'acquisition payés	(47)	—	—	—	(47)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(477)	—	—	—	(477)
Total des flux de trésorerie	126 \$	— \$	— \$	— \$	126 \$
Solde du passif à la fin de la période	17 719 \$	740 \$	2 731 \$	113 \$	21 303 \$

NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 mars 2025		Au 31 décembre 2024	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	273 \$	4 \$	117 \$	4 \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	442	—	139	—
Cumul des autres éléments du résultat global	715 \$	4 \$	256 \$	4 \$

⁽¹⁾ Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 23 M\$ au 31 mars 2025 (16 M\$ au 31 décembre 2024) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujéti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Le Mouvement Desjardins doit également satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

Au 31 mars 2025, le Mouvement Desjardins respecte toutes les exigences réglementaires de l'AMF en matière de capital.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2025	Au 31 décembre 2024
Fonds propres et autres instruments TLAC		
Fonds propres de la catégorie 1A	34 061 \$	33 157 \$
Fonds propres de la catégorie 1	34 061	33 157
Total des fonds propres	38 357	36 269
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible ⁽¹⁾	48 615	47 797
Actifs pondérés en fonction des risques		
Risque de crédit	122 870	121 845
Risque de marché	6 055	4 901
Risque opérationnel	22 957	22 875
Total des actifs pondérés en fonction des risques	151 882 \$	149 621 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC⁽¹⁾	147 079	145 372
Exposition du ratio de levier	451 038	434 089
Exposition du ratio de levier TLAC⁽¹⁾	443 245	427 337
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1A	22,4 %	22,2 %
Fonds propres de la catégorie 1	22,4	22,2
Total des fonds propres	25,3	24,2
TLAC ⁽¹⁾	33,1	32,9
Levier	7,6	7,6
Levier TLAC ⁽¹⁾	11,0	11,2

⁽¹⁾ Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	
	2025	2024
Revenu d'intérêts sur les actifs financiers		
Au coût amorti	3 834 \$	3 683 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	455	463
À la juste valeur par le biais du résultat net	132	111
	4 421	4 257
Frais d'intérêts sur les passifs financiers		
Au coût amorti	2 319	2 428
À la juste valeur par le biais du résultat net	135	96
	2 454	2 524
	1 967 \$	1 733 \$

AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars	2025			2024		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(96) \$	205 \$	109 \$	(126) \$	166 \$	40 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(46)	(46)	—	(25)	(25)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10	(12)	(2)	10	(8)	2
	(86) \$	147 \$	61 \$	(116) \$	133 \$	17 \$

NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

En 2025, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter la façon dont la direction évalue la performance des secteurs. Cette présentation tient compte de la révision du modèle d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été reclassés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et le secteur Assurance de dommages. Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024	2025	2024 ⁽¹⁾	2025	2024 ⁽¹⁾
Pour les périodes de trois mois terminées le 31 mars										
Revenu net d'intérêts	1 818 \$	1 678 \$	69 \$	57 \$	— \$	— \$	80 \$	(2) \$	1 967 \$	1 733 \$
Revenu net lié aux activités d'assurance	—	—	261	270	166	439	37	10	464	719
Autres revenus	670	598	692	630	(7)	10	(104)	(126)	1 251	1 112
Revenu net total	2 488	2 276	1 022	957	159	449	13	(118)	3 682	3 564
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	201	142	8	(2)	1	(7)	—	—	210	133
Frais autres que d'intérêts nets	1 752	1 612	802	752	112	90	(163)	(143)	2 503	2 311
Excédents d'exploitation	535	522	212	207	46	366	176	25	969	1 120
Impôts sur les excédents	136	138	44	34	12	86	39	7	231	265
Excédents avant ristournes aux membres	399	384	168	173	34	280	137	18	738	855
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	84	81	—	—	—	—	—	—	84	81
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	315 \$	303 \$	168 \$	173 \$	34 \$	280 \$	137 \$	18 \$	654 \$	774 \$
dont :										
Part revenant au Groupe	315 \$	303 \$	168 \$	173 \$	29 \$	246 \$	137 \$	18 \$	649 \$	740 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	5	34	—	—	5	34

⁽¹⁾ Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Autres	Combiné
Au 31 mars 2025	372 503 \$	76 238 \$	13 483 \$	25 722 \$	487 946 \$
Au 31 décembre 2024	356 416 \$	75 365 \$	13 803 \$	25 358 \$	470 942 \$

INFORMATION GÉNÉRALE

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report
is available upon request.